



LA CHAUX/DE/FONDS

METROPOLIS NEUCHÂTELÈSE
UNIVERSITÄTSMETROPOL
METROPOLI DI GINEVRA
NEUCHÂTEL-METROPOLIS

10^e séance du Conseil général

Lundi 18 mars 2013 à 19h30

Salle du Conseil général, Hôtel-de-Ville

Procès-verbal

Présidence : M. Pierre-Yves Blanc (Verts)

Trente-six Conseillères générales et Conseillers généraux sont présent(e)s.

Présent(e)s : Babey Katia, Belo Maria, Blanc Pierre-Yves, Blum Sarah, Borel Pierre-Alain, Bühler Pascal, Çağlar Nurhan, Chollet Clarence, Curty René, Duding Laurent, Erard Monique, Favre Andy, Favre Charles-André, Gagnebin Monique, Gazareth Pascale, Hainard Frédéric, Herrmann Brand Laure-Anne, Imeri Shaip, Jemmely Josiane, Jobin Patrick, Kitsos Philippe, Locatelli Silvia, Monard Anne, Morel Yves, Morel Sylvia, Moser Claude-André, Musy Daniel, Robert-Nicoud Florian, Schafroth Marc, Steudler Adrien, Strub Yves, Vurucu Inan, Wenger Fabien, Ziegler Daniel.

Excusé(e)s : Camarda Valérie, Chantraine Hugues, Clerc Celia, Gressot Julien, Rappan Yannick, Ummel Christophe,

Le Conseil communal siège *in corpore*.

M. Pierre-Yves Blanc, Président : Merci de faire attention, lorsqu'une personne prend la parole, de rester silencieux, car il est quelquefois difficile de retranscrire le procès-verbal.

Amendement PS

Motion : Oui à l'intégration, stop à la discrimination

Remplacer le titre par :

Oui à l'intégration, continuons les efforts.

Silvia Locatelli, Daniel Musy

Amendement Verts

A la motion du PLR du 26 avril 2012 "pour soutenir les PME locales et favoriser la création d'emplois"

Nous proposons d'amender le texte en ajoutant le point suivant dans les mesures à étudier.

5) inciter les entreprises désireuses de s'implanter et de se développer à s'engager favorablement dans le domaine de la formation, de l'environnement et de la responsabilité sociale (Economie Sociale et Solidaire ESS) ?

Monique Erard, Anne Monard, Charles-André Favre, Monique Gagnebin

Amendement POP

à la motion de l'UDC du 2 juillet 2012 sur la police de proximité.

Remplacement du dernier paragraphe par la rédaction suivante :

En conséquence, nous demandons au Conseil communal d'étudier toutes les solutions, comprenant également des mesures de prévention sociale pour pallier ce problème, y compris la réintroduction d'une police communale ou même la sortie de police neuchâteloise.

Sarah Blum, Katia Babey, Monique Erard, Anne Monnard

Amendement NPL

Lors de la séance du Conseil général du 7 mars 2013, le Nouveau Parti Libéral a déposé une motion avec la clause d'urgence relative à Prévoyance.ne.

L'urgence a été refusée.

Peu après, le Tribunal Administratif Fédéral a rendu un verdict qui confirme les interrogations que le Nouveau Parti Libéral se pose en lien avec Prévoyance.ne, respectivement avec les lacunes qui sont apparues lors de la création de la caisse de pensions tel que cela a été "vendu" au Conseil général.

L'urgence est ainsi nécessaire.

Le Nouveau Parti Libéral souhaite dès lors que la clause d'urgence soit introduite sur la motion qu'il a déposé le 7 mars 2013 et qui ne figure d'ailleurs pas à l'ordre du jour de ce jour.

A toute fins utiles, la présente vaut motion urgente à titre subsidiaire.

L'urgence est requise.

Frédéric Hainard, Fabien Wenger

Interpellation NPL

Cité Alfen, le début de la fin ?

Le 28 août 2012, notre conseil acceptait la vente de l'immeuble Grenier 24 à la société Alfen SA. Selon le rapport, la prise de possession devait intervenir le 1er janvier 2013 et le paiement le 31 décembre 2014.

En page 5 du rapport, il est indiqué « L'acte prévoira un droit de retour de l'immeuble en cas de non-paiement ; cas qui ne devrait pas se produire au vu de la santé financière d'Alfen SA ».

Le Conseil d'Etat a semble-t-il refusé de cautionner un emprunt, compte tenu de la mauvaise santé financière d'Alfen SA. Ainsi, à l'heure actuelle, l'immeuble Grenier 24 a déjà été transféré à la société Alfen SA, le paiement devant intervenir dans 21 mois.

En bref, Alfen SA est propriétaire d'un immeuble de la ville alors qu'elle ne l'a pas payé, et que sa santé financière semble être passablement obérée aux yeux à tout le moins des services de l'Etat.

De plus, la situation financière précaire d'Alfen SA n'est probablement pas étrangère à des modifications du Conseil d'administration.

Il appert au surplus que le service financier de l'Etat a dû mener une analyse de la situation d'Alfen SA.

La situation semble critique, avec comme preuves

- 1. Un résultat opérationnel négatif pour la quatrième année consécutive ;*
- 2. Un degré d'endettement de près de 100%;*
- 3. Un fond de roulement négatif.*

Sur le vu de ce qui précède, il es probable qu'Alfen SA n'est pas solvable.

Le Conseil communal est prié :

- D'examiner en urgence toutes les mesures utiles afin de résilier le transfert de propriété intervenu ;*
- D'indiquer s'il connaît la situation financière d'Alfen SA tel qu'examinée par le service financier de l'Etat ;*
- D'indiquer s'il est au courant du refus de cautionnement que le Conseil d'Etat a rendu ;*
- D'expliquer pourquoi le Conseil communal indiquait que le droit de retour de l'immeuble en cas de non-paiement ne devrait pas se produire au vu de la santé financière d'Alfen SA ;*

Ainsi :

- Le Conseil communal n'a-t-il pas fait preuve de légèreté dans le traitement de ce dossier au vu de la composition du Conseil d'administration composée de membres du Parti Socialiste Neuchâtelois à hauteur de 5/8 de ses membres s'agissant à tout le moins de sa présidence et de sa direction.*

- *Le Conseil communal peut-il nous indiquer s'il a connaissance des éléments constitutifs de la gestion déloyale des intérêts publics.*

Frédéric Hainard, Fabien Wenger

Interpellation NPL

Stationnement autour de l'Hôtel-de-Ville

La Ville de La Chaux-de-Fonds cherche à devenir la cité judiciaire de notre canton par des investissements cantonaux et communaux importants.

A l'heure actuelle, toute activité judiciaire des districts du Locle, de La Chaux-de-Fonds et du Val-de-Ruz est concentrée à l'Hôtel judiciaire (Léopold-Robert) ou à l'Hôtel-de-Ville (salle du Conseil général).

L'activité policière se concentre quant à elle, puisque le poste de police SISPOL n'a plus de guichet à l'Hôtel-de-Ville, lorsque ce dernier est ouvert...

Ainsi, les acteurs et les parties des procédures judiciaires sont contraints à concentrer leur stationnement pour ceux qui viennent des extérieurs de la ville autour de l'Hôtel-de-Ville et du Tribunal.

Malheureusement, les places sont peu disponibles, notamment en ces périodes.

A l'image de ce qui se fait dans d'autres communes qui accueillent des cités judiciaires, le Conseil communal est prié d'examiner la possibilité d'introduire des places de parc pour les parties en justice, respectivement les mandataires.

En effet, notamment lors d'auditions à l'Hôtel-de-Ville, les prévenus, les plaignants ou les avocats doivent déposer sur le pare-brise de leur véhicule un macaron intitulé "en audience devant la police de proximité".

Cette attitude est inacceptable, à mesure que personne n'a à être informé de l'activité de tel ou tel avocat, respectivement de l'audition en cours d'un prévenu ou d'un plaignant.

Le Conseil communal est ainsi prié d'examiner la question de l'instauration derrière l'Hôtel-de-Ville de 3 places de parc pour avocats et parties en justice.

Frédéric Hainard, Fabien Wenger

Interpellation PS

La Chaux-de-Fonds : une ville où il fait bon vivre et se promener n'importe quelle période de l'année

En cette période de l'année, avec l'arrivée du printemps et la fonte des neiges, la question de l'état de propreté de notre ville est une nouvelle fois d'actualité.

Le groupe socialiste est bien conscient de l'immense travail mené au quotidien par les équipes de la voirie, travail mené dans des conditions difficiles à quoi vient s'ajouter une charge de travail de plus en plus lourde.

Cependant, la situation actuelle de notre ville n'est pas acceptable : la fonte des neiges laisse place aux déchets et autres excréments canins laissés par les badauds tout au long de la période hivernale. Ce problème mérite que l'on s'y arrête quelque peu et que l'on réfléchisse ensemble aux solutions à proposer pour remé-

dier à ce problème. Du point de vue du PS, l'analyse ne peut pas être menée uniquement sous un angle financier. Il en va de l'image de notre ville et de la qualité de vie de nos concitoyen-nes.

Par cette interpellation, le groupe socialiste demande au Conseil communal de réfléchir à cette épineuse question qui se doit d'être appréhendée sous différents points de vue (éducation à la citoyenneté, rapport-lien à la ville dans l'idée du "vivre ensemble", gestion et tri des déchets, image de la ville). En ce sens, il nous paraît opportun qu'un groupe de travail transversal regroupant les services de la ville soit rapidement créé afin qu'un concept novateur puisse voir le jour pour traiter de manière globale cette thématique. Les associations de quartier qui fleurissent aux 4 coins de notre cité pourraient par exemple être impliquées à cette réflexion.

Merci de l'accueil réservé à cette interpellation.

Laurent Duding, Katia Babey

Interpellation PLR

Voici bientôt trois mois que la commission "logo" a mandaté le Conseil communal de lui proposer un nouveau logo.

Le Conseil communal semble être débordé de travail et n'a pas encore établi un cahier des charges pour la réalisation du nouveau logo alors qu'aucun rapport ne nous est soumis ce soir.

Nous demandons au Conseil communal d'informer sans tarder la population que, la récolte de signature ayant abouti, celui-ci doit renoncer au logo actuel et travaille à son remplacement qui entrera en vigueur au plus tard le 1^{er} janvier 2014.

Les signataires de l'initiative ont droit à un certain respect et une information est maintenant nécessaire.

Sylvia Morel, Yves Morel, René Curty

10^e séance du Conseil général

Lundi 18 mars 2013 à 19h30

à l'Hôtel de Ville

Ordre du jour

1. Election
 - d'un membre UDC à la Commission et l'énergie et
 - d'un membre UDC à la Commission de la Bibliothèque, en remplacement de M. Michel Hess, démissionnaire

 - d'un membre UDC au Conseil d'établissement scolaire, en remplacement de Mme Ursula Hess, démissionnaire
2. Motion de M. Hughes Chantraine et consorts déposée le 14 décembre 2011 *Remboursement de la dette*
3. Motion de Mme Silvia Locatelli et consorts déposée le 6 février 2012 *Pour un tri carton / plastique plus performant*
4. Motion de M. Olivier Ratzé et consorts déposée le 3 avril 2012 *Poissons d'avril sur le POD*
5. Motion de Mme Célia Clerc et consorts déposée le 26 avril 2012 *Commune engagée*
6. Motion de M. Yves Strub et consorts déposée le 26 avril 2012 *pour soutenir nos PME locales et favoriser la création d'emplois*
7. Motion de Mme Sylvia Morel et consorts déposée le 26 avril 2012 *Création d'un nouveau centre sportif et de loisirs aux Mélèzes*
8. Motion de Mme Silvia Locatelli et consorts déposée le 26 avril 2012 *Oui à l'intégration, stop aux discriminations*
9. Motion de M. Hughes Chantraine et consorts déposée le 2 juillet 2012 *Police de proximité*
10. Motion de M. Théo Huguenin-Elie déposée le 28 août 2012 concernant la création d'une artothèque
11. Projet d'arrêté de M. Frédéric Hainard et consorts déposé le 29 octobre 2012 relatif à l'introduction d'un article 3a dans le règlement de police
12. Interpellation de M. Andy Favre et consorts déposée le 10 décembre 2012 *Jamahat*

13. Interpellation de M. Claude-André Moser et consorts déposée le 10 décembre 2012 *Monument Numa-Droz*
14. Interpellation de Claude-André Moser et consorts déposée le 10 décembre 2012 Consultations de pédiatrie
15. Interpellation de Mme Valérie Camarda et consorts déposée le 10 décembre 2012 *Swiss Watch Arena*
16. Interpellation de M. Frédéric Hainard et consorts déposée le 4 février 2013 concernant le projet d'installation de panneaux solaires par Viteos
17. Interpellation de M. Frédéric Hainard et consorts déposée le 4 février 2013 *Le Corbusier, et après?*
18. Interpellation de M. Fabien Wenger et consorts déposée le 4 février 2013 *A quand une jolie entrée de ville?*
19. Interpellation de Mme Katia Babey et consorts *Conseils généraux communs des villes du Locle et de La Chaux-de-Fonds*

Pierre-Yves Blanc
Président du Conseil général

Nominations

- Nomination de M. Andy Favre, à la commission de l'énergie, en remplacement de M. Michel Hess
- Nomination de M. Florian Robert-Nicoud, à la commission de la bibliothèque, en remplacement de M. Michel Hess
- Nomination de M. Adrien Steudler, au conseil d'établissement scolaire, en remplacement de Mme Ursula Hess

Motion

Remboursement de la dette

Le Conseil communal est prié d'étudier les différentes possibilités contraignantes qu'aurait notre Commune pour entreprendre une politique de contraction de la dette.

Pour se faire, elle pourrait afficher sa volonté en liant cette décision à tout nouvel investissement, par exemple, pour lequel, un tiers au moins de la somme prévue serait automatiquement versée au remboursement de la dette.

Hughes Chantraine, Christophe Batsch, Marc Schafroth

M. Marc Schafroth, UDC : Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs. M. Chantraine étant absent ce soir, je vous lirai son texte.

Certes, les investissements sont nécessaires. Ils répondent, de manière anticyclique aux aléas de la conjoncture. Ils sont le garant d'une communauté qui vit et s'épanouit. Mais, le développement des autres pôles de dépenses de notre collectivité publique aussi.

Ce sont les montants impératifs pour l'Action sociale et pour l'entretien des routes et des installations sportives ou encore pour l'accueil extrafamilial. Ils sont tous nécessaires, mais tous butent sur le même écueil. On ne peut pas tout entreprendre en même temps. L'étendue du trésor communal est restreinte.

Alors, comme les charges sont extensibles à l'infini, contrairement aux moyens de notre caisse, il faut faire un choix et établir des priorités. Il est de la compétence du Conseil communal de proposer et il est de la nôtre de prendre la décision finale. Toutefois, les dépenses énoncées plus avant font partie intégrante du pôle primaire de la collectivité publique, c'est incontournable.

En matière d'investissements, seul l'excédent devrait être mis à disposition. Or, ces dernières années, il n'y avait pas ou peu d'excédent. Une certaine prudence est de mise. Il faut se rendre compte que, sans l'autofinancement, le prix à payer devient exorbitant et cela pendant des années

après la réalisation de ces investissements. Car à l'amortissement des sommes investies s'ajoutent les intérêts passifs de la dette contractée.

L'un dans l'autre, cela représente, pour l'exercice 2012, plus de CHF 30 millions. Et encore, en constante augmentation. Les travaux prévus pour cette année ne sont pas pour améliorer les choses. En substance, ce sont aussi 4% de nos recettes qui sont déjà obliérées avant même de commencer à discuter du prochain budget.

Suite à ce constat, nous faisons la proposition suivante : pour motiver la diminution de la dette, la Ville s'organise, de manière contraignante, à ce que celle-ci soit directement liée aux investissements.

Pour chaque million investi, une partie au moins de cette somme (un tiers, par exemple, mais cela pourrait aussi bien être 10%) doit, dans le même temps, être dévolue au remboursement de nos emprunts.

Dans le concret, cela signifie que, si la Commune place des investissements pour CHF 20 millions dans l'année, elle doit verser conjointement au programme de désendettement CHF 10 millions au moins (ou CHF 2 millions dans le cas de 10%). Ceci peut se faire au travers d'un compte, par exemple.

C'est une possibilité de désendettement actif, dont le Conseil communal pourrait s'inspirer. Il y en a probablement d'autres. L'important est de prendre conscience que notre dette est colossale. C'est le point négatif qui a fait plonger notre Commune à l'avant-dernière place dans le bilan annuel de l'IDHEAP. Cet institut universitaire lausannois considère que, pour chaque franc investi à La Chaux-de-Fonds, c'est CHF 0.75 que la Ville doit emprunter. C'est beaucoup trop. De plus, PME Magazine analyse que la Ville n'arrive pas à assumer ses tâches courantes sans recourir également à l'emprunt.

Pour ne pas laisser de dettes aux générations futures, c'est encore le point N°1 de la charte sur le développement durable. Pour ces raisons, nous vous recommandons d'accepter cette demande d'étude.

J'aimerais que l'on replace les propos dits dans cette motion. La motion a été déposée en décembre 2011. Il y a peut-être quelques changements au niveau des chiffres. Merci de votre attention.

M. Pierre-André Monnard, Conseiller communal (Finances, sécurité et ressources humaines) : Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs. Dans sa motion, le groupe UDC prie le Conseil communal d'étudier les différentes possibilités contraignantes que notre Commune pourrait mettre en œuvre pour entreprendre une politique de contraction de la dette.

Le Conseil communal rappelle qu'il est extrêmement attaché à maintenir la dette de notre collectivité dans des limites raisonnables. Ainsi, il a profité d'éléments favorables pour diminuer son endettement de CHF 490 millions, au 31 décembre 2005, à CHF 382 millions, au 31 décembre 2011.

Bien sûr, cette amélioration n'est pas uniquement imputable aux bons résultats enregistrés. Toutefois, cela démontre la volonté du Conseil communal de gérer son endettement avec le maximum de prudence.

Il est toutefois à relever que des besoins importants sont actuellement en cours dans notre collectivité en matière d'investissements. Je pense que chacun, ici, y est particulièrement sensible.

Ainsi, la proposition faite, d'attribuer un tiers de la somme prévue pour les investissements au remboursement de la dette apparait, aux yeux du Conseil communal, comme totalement disproportionné. Il faut également relever que le marché actuel des capitaux nous est suffisamment favorable pour que nous en profitions, sans pour autant aggraver fondamentalement le service de la dette.

Pour mémoire, nous avons pu obtenir des prêts à des taux extrêmement favorables, jusqu'à l'année 2044, ce qui est relativement intéressant.

La question fondamentale est de savoir ce que nous voulons laisser à nos enfants. Une dette faible ou des investissements à faire ?

Le Conseil communal est d'avis qu'il faut trouver un équilibre entre ces deux éléments, afin d'avoir une dette contenue, mais aussi de faire les investissements dont nous avons actuellement besoin.

De plus, l'introduction de MCH2 (les nouvelles règles comptables) qui devraient être introduites normalement en 2016, nous contraindra à mettre en œuvre un frein à l'endettement, au niveau de toutes les communes du Canton.

Vous avez précisé que certaines autres actions devaient être entreprises sur d'autres postes, que vous avez cités dans le développement de votre motion. Clairement, les autres postes mentionnés sont des postes de fonctionnement. Il faut bien faire cette séparation entre le fonctionnement et l'investissement.

Vous avez noté qu'il y a peu ou pas d'excédent dans nos résultats. Je signale quand même que ce *peu ou pas d'excédent*, c'est après amortissements. Il faut vraiment que le Conseil communal et le Conseil général s'attachent aussi à voir le résultat économique de notre collectivité. Dans ce cas, la notion d'excédent change, un tant soit peu.

Vous avez mentionné que l'intérêt de la dette était abyssal. Peut-être n'avez-vous pas utilisé ce terme. Mais, en tout état de cause, l'intérêt de la dette, depuis quelques années, est en baisse constante. Et, je le répète, nous avons pu profiter de taux d'intérêts largement favorables pour le montant de l'exercice.

Vous mentionnez des chiffres 2012. Je suis très surpris, puisque les chiffres 2012 ne sont pas connus. Soit il s'agit des chiffres budgétaires, mais le budget est une cible. Ce qui nous intéresse, ce sont les chiffres réels.

Par ailleurs, vous avez mentionné des emprunts éventuels faits pour le fonctionnement. Je rappelle que, à ce jour et en tous cas depuis 2008,

depuis que j'ai la chance d'être le grand argentier de cette Commune, nous n'avons pas fait d'emprunt pour le fonctionnement.

Vous mentionnez que nous sommes à l'avant-dernière place du classement IDEHAP, dans PME Magazine. Je vous renvoie à la dernière enquête IDEHAP, parue dans PME Magazine à la fin de l'année précédente, où nous ne sommes plus avant-derniers, par chance. Nous sommes 16^e sur 21, étant entendu que la Commune de Bienne a renoncé à donner ses chiffres. Depuis les résultats 2011, nous avons amorcé une augmentation, contrairement à ce qui pourrait être entendu ici, une augmentation qui nous a amenés de la 20^e place à la 16^e place sur 21, en 2012.

Ainsi, compte tenu de ces éléments, principalement du fait que les besoins en financement sont importants et à la possibilité qui nous est faite de travailler sur un marché des capitaux particulièrement favorables, le Conseil communal propose de rejeter la motion proposée, quitte à réexaminer cette problématique, au cas où des changements importants des cours sur les marchés interviendraient ou au moment de l'introduction de MCH2. Merci.

Mme Silvia Locatelli, PS : Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs. Le groupe socialiste est plutôt dubitatif sur le contenu de ce texte, surtout sur la deuxième partie, tant il n'arrive pas à entrevoir exactement quel est le mécanisme recherché.

Le but visé, nous l'avons bien compris, est de réduire la dette. Même si la réduction de la dette n'est pas un but en soi, tout comme l'investissement n'est pas un but en soi, mais nous ne nous lancerons pas ici sur des considérations philosophiques idéologiques.

Le groupe UDC nous propose donc ici un mécanisme de contraction de la dette, qui nous paraît particulièrement pervers et ce, pour deux raisons. La première est que, si notre commune veut développer son attractivité, elle doit aussi pouvoir investir dans ses infrastructures, afin de rendre cette ville plus agréable et accueillante. Or, ce système tendrait forcément à réduire l'effort d'investissement, puisque la mesure parallèle qui devrait s'imposer serait une réduction de la dette. Qui dit réduction, dit remboursement. Qui dit remboursement, dit liquidités. Et là, nous arrivons à la deuxième partie qui laisse le groupe socialiste pour le moins dubitatif.

En effet, si nous comprenons bien l'UDC, celui-ci souhaite qu'un tiers de l'emprunt contracté serve à réduire la dette, parce que, soyons clairs, la plupart des investissements se font par l'emprunt. Donc, l'UDC souhaite que l'on augmente la dette pour réduire la dette. Si, ce que vise la motion est de réduire le taux d'intérêts en contractant des emprunts moins onéreux, après avoir remboursé les plus anciens, c'est autre chose. Mais, il nous semble que le Conseil communal opère déjà dans ce sens, comme l'a dit M. Monnard.

Soit nous ne comprenons pas, soit nous comprenons, mais nous trouvons le système proposé contre-opérant. Dès lors, le groupe socialiste n'est pas contre le fait de réfléchir à des mécanismes pour réduire la dette, mais nous ne pouvons pas soutenir cette motion, précisément à cause du mécanisme qu'elle propose.

Concernant les chiffres 2012 évoqués par l'UDC, il est vrai que cela nous interpelle également. Nous souhaiterions quelques précisions pour savoir de quels chiffres nous parlons. Je vous remercie.

M. Claude-André Moser, PLR : Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs. Le groupe PLR est particulièrement attentif à la dette, nous en avons souvent parlé ici. Il y a d'autres moyens que ceux-ci, que nous avons évoqués. Depuis longtemps, nous demandons de vendre certains immeubles qui nous paraissent inutiles et qui nous permettraient de récupérer une partie de cette dette.

Cette motion est un peu complexe, même pour celui qui la présente. En effet, on parle d'un tiers au moins, dans la motion, mais on nous dit que 5% pourraient éventuellement suffire. Cela montre qu'elle pose quand même quelques problèmes pratiques.

Malgré notre préoccupation pour la contraction de la dette, nous ne soutiendrons pas cette motion.

Mme Pascale Gazareth, POP : Mesdames, Messieurs, Monsieur le Président, Le POP ne soutiendra pas cette motion. Evidemment, la question de la dette n'est pas à négliger et il ne s'agit pas de dépenser sans compter. Mais, le POP est d'avis que ce n'est absolument pas le bon moment pour introduire ce genre de mécanisme.

D'une part, une politique de réduction de la dette a déjà été arrêtée. N'oublions pas non plus que le problème de la dette n'est pas la dette en elle-même, mais bien les remboursements, les intérêts à payer. Or, actuellement, cela a été dit, les taux d'intérêts nous sont particulièrement favorables. Il n'y a donc aucune urgence particulière à réduire cette dette maintenant.

D'autre part, sur la question des mécanismes de frein à l'endettement, nous notons que de tels mécanismes existent déjà, qu'il y en aura encore d'autres, avec le nouveau fameux plan comptable qui nous est promis. Nous voyons aussi, au niveau cantonal, les effets pervers que peuvent avoir de tels freins mécaniques, puisque qui dit mécanique, dit automaticité et automaticité, c'est se couper de toute liberté de choix. Dire automaticité, c'est dire *"on fait, même s'il y avait plein d'autres arguments pour dire qu'il faudrait déroger"*.

Au niveau cantonal, on voit que ces mécanismes automatiques bloquent toute la réflexion. On ne réfléchit plus pour savoir si ce projet est intéressant, s'il apporte quelque chose, s'il vaut la peine d'être réalisé. On

ne réfléchit plus qu'en termes de coûts, et de savoir si le projet permet des économies. Si toute la politique doit se résoudre à ces deux seules questions, moi, franchement, je démissionne.

Notre dette existe bel et bien. Mais c'est, en bonne partie, des bâtiments, des canalisations, des ordinateurs, des véhicules, etc... De fait, au bilan, les actifs couvrent largement cette dette. Même plus loin : les revenus des biens couvrent largement les intérêts de la dette. On voit bien aussi la complexité de l'équation. Les investissements que nous faisons, ce ne sont pas seulement de la dette que l'on accumule. Ce sont aussi des revenus qui peuvent être réalisés grâce à cela.

Mener une politique active de réduction de la dette, c'est peut-être se priver de recettes qui seront supérieures au coût de la dette. Là aussi, cela nous paraît "*se tirer une balle dans le pied*".

Effectivement, il ne me semble absolument pas que la dette de La Chaux-de-Fonds soit, à l'heure actuelle, catastrophique. Nous sommes peut-être plus bas que d'autres communes dans les classements de PME Magazine, mais ce n'est pas la seule référence en matière de gestion publique, je crois.

Nous constatons que, sur les marchés bancaires, lorsqu'il s'agit d'emprunter, La Chaux-de-Fonds n'a pas de problèmes particuliers. Si l'on se réfère aux critères de bonne gestion publique, tels qu'ils peuvent être définis à Maastricht ou ailleurs, nous n'avons absolument pas à rougir de la situation de notre Ville.

Cette motion nous paraît tout à fait inutile, dans la mesure où ce qui doit être fait est déjà fait actuellement et est, d'un autre côté, contre-productive, puisqu'elle introduit des mécanismes qui nous semblent particulièrement négatifs.

J'aimerais rappeler que si, dans cette Ville, nous avons une dette et des difficultés financières régulières pour financer nos infrastructures, c'est aussi parce que nous souffrons d'un certain nombre de déséquilibres importants, au niveau de nos recettes. Le jour où l'impôt des personnes morales rapportera autant que celui des personnes physiques, comme cela commence d'être le cas dans certaines communes de ce canton, on ne parlera plus de la dette chaux-de-fonnière.

M. Marc Schafroth, UDC : Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs. J'ai bien entendu tout ce qui a été dit. Le souci du Conseil communal est bel et bien de maintenir une dette faible. Nous nous étonnons donc un peu qu'il n'entre pas en matière sur une demande d'étude pour trouver une solution afin que la dette puisse soit encore s'affaiblir, soit ne pas péjorer.

Que veut-on laisser à nos héritiers ? Je serais tenté de dire, même si c'est un peu utopique : "*une ville sans dette avec de bonnes infrastructures !*" Nous sommes tous d'accord.

Vous avez repris la dernière version d'IDEHAP. C'est bien pour cela que j'avais attiré votre attention sur le fait que la motion avait été déposée le 14 décembre 2011. De l'eau a coulé sous les ponts depuis. Nous ne sommes plus à la 20^e place, mais à la 16^e place. Nous avons gagné 4 places. *Bon élève, mais peut mieux faire.*

MCH2 arrivera éminemment. Là aussi, nous nous étonnons, sachant que MCH2 arrive, que le Conseil communal souhaite balayer cette motion, afin de ne pas devoir y travailler.

Les chiffres concernant 2012 viennent bien du budget, puisque cette motion a été déposée à fin 2011. Nous ne pouvons pas nous baser sur d'autres chiffres à ce moment-là.

Le PLR dit qu'il avait, lui aussi, fait des propositions de désendettement. Nous ne nous étonnerons pas que le PLR ne soutienne pas notre motion ce soir. Il n'a déjà pas soutenu la motion qui visait à une meilleure fiscalité. On ne peut pas s'attendre à ce qu'il soutienne une motion de désendettement.

Pour le POP, ce n'est pas le bon moment. Mais, ce n'est jamais le bon moment.

Le problème n'est pas la dette, mais les intérêts et il n'y a donc aucune urgence. Effectivement, il n'y a aucune urgence. Cette motion n'a pas été déposée en urgence. Elle est traitée une année et demi après. Le Conseil communal aurait encore deux ans pour y répondre.

Lors d'emprunts, la Ville ne rencontre aucune difficulté. C'est bien, nous sommes contents. Alors, continuons, allons-y, fonçons. Et le jour où la Ville rencontrera des difficultés pour l'emprunt, nous nous demanderons que faire. Cette politique est un peu minimaliste, avec fort peu de vision.

Pour toutes ces raisons, la motion est maintenue et je vous invite, encore une fois, à l'accepter.

La motion est refusée par 25 voix contre 6.

Motion

Pour un tri carton / plastique plus performant

Le nouveau régime de gestion des déchets est entré en vigueur depuis à peine plus d'un mois et déjà on constate une nette amélioration dans les habitudes des citoyens. Cette amélioration est évidemment liée à l'introduction de la taxe au sac mais aussi à l'information très large prodiguée dans notre ville.

Cependant, l'introduction de ce système, et la volonté accrue des citoyens d'améliorer leur tri fait ressortir de manière plus criante encore les quelques lacunes qui restent à combler.

Le groupe socialiste souhaite donc, par cette motion, mettre le doigt sur deux filières de tri de matériaux très encombrants et à propos desquelles il revient régulièrement, mais pour lesquelles il n'y a toujours pas de solution concrète.

Tout d'abord, la collecte du carton pour le recyclage est une préoccupation récurrente de nombreux habitants de notre ville et du Parti socialiste ; et la manière dont notre ville traite le problème commence à nous rendre un peu amers.

En effet, pour de nombreux habitants et commerces, une récolte porte à porte tous les deux mois n'est pas suffisante car la quantité de carton à stocker est bien trop importante. Il est bien sûr possible de se rendre à la déchetterie intercommunale La Chaux-de-Fonds le Locle, mais cela fait un long trajet, de surcroît motorisé, pour un tas de carton.

Si aucune solution n'est trouvée, il y a fort à parier que les cartons (très anonymes) finissent dans les containers à déchets ou dans ceux prévus pour le papier, voire, pire, abandonnés aux alentours des déchetteries, comme c'est déjà le cas tous les samedis à la Place du Marché (voir les photos en exemple).

Dans de nombreuses villes et villages de Suisse, cette collecte est organisée à la satisfaction générale, et nous ne saurions accepter que la troisième ville de Suisse romande ne soit pas elle aussi capable d'en faire autant.

L'autre point noir du tri chaux-de-fonnier est la collecte de plastique. En effet, on constate qu'il s'agit d'un élément qui prend une place importante dans les ordures ménagères, et qu'il est très difficile d'éviter. Les commerces, qui devraient selon la loi mettre à disposition des collecteurs de plastique, ne le font pas systématiquement. Nous avons constaté que de nombreuses déchetteries dans le canton prévoient des bennes à plastique pour remédier à ce problème. Là aussi, il est difficile d'admettre que la déchetterie intercommunale La Chaux-de-Fonds le Locle ne puisse pas faire ce que la déchetterie des Ponts-de-Martel fait.

Le Parti Socialiste demande donc au Conseil communal de rechercher rapidement et activement des solutions pour ces deux filières, comme par exemple des containers spécifiques pour le recyclage du carton dans les midi-déchetteries. La Place du Marché pourrait d'ailleurs servir d'essai pilote avant de généraliser cette solution.

Pour le plastique, nous demandons au Conseil communal d'étudier la possibilité d'installer une benne spécifique à la déchetterie intercommunale.

Silvia Locatelli, Katia Babey, Monique Gagnebin de Pietro, Laurent Duding

M. Andy Favre se récusé.

Mme Silvia Locatelli, PS : Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs. Comme il est indiqué dans le texte de la motion, qui est particulièrement étayée, la problématique du tri du carton et du plastique, pour ne pas parler du PET, est un sujet récurrent, sur lequel nous revenons depuis de nombreuses années.

Bien sûr, cette motion a été déposée il y a plus d'un an, c'est-à-dire après quelques jours d'activité seulement de la nouvelle déchetterie et surtout après un petit mois de taxe déchets.

Nous savons que la situation a quelque peu évolué. Nous sommes, entre temps, devenus des champions du tri. Mais, surtout, nous avons été

ravis d'entendre, lors de l'examen du budget 2013, le Conseiller communal, en charge des infrastructures, nous assurer que cette question était actuellement reprise dans ses services.

Nous estimons cependant important de maintenir cette motion. En effet, la question du tri de cartons, dans les mini-déchetteries, n'a pas encore été traitée. Nous avons pu voir, dans l'édition de la presse locale du 2 février, que la récolte du plastique pourrait être perfectible.

Nous demandons donc au Conseil communal d'étudier la question particulière de la collecte de ces deux matériaux, dans les déchetteries, y compris dans les mini-déchetteries. Je vous remercie.

M. Jean-Charles Legrix, Conseiller communal (Infrastructures et énergies) : Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs. Comme l'a très bien dit Mme Locatelli, j'avais déjà, lors du budget, annoncé que cette motion serait acceptée. Nous devons le dire officiellement aujourd'hui. Cette motion est totalement acceptée.

Concernant le carton, je peux vous dire que nous avons commandé 3 containers expérimentaux pour les petits cartons. Nous répondrons en temps utiles à votre motion, mais sachez que tout est en route, essentiellement aussi sur ce sujet.

M. Marc Schafroth, UDC : Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs. Nous ne nous opposerons pas à cette motion. Je voudrais simplement dire que je suis heureux de voir que notre Conseil général est plus préoccupé par les petits cartons que par la fiscalité et la dette. Nous accepterons néanmoins cette motion.

M. Pierre-Yves Blanc, Président : Je crois que c'est seulement en cas d'opposition que l'on peut prendre la parole, M. Schafroth.

M. Marc Schafroth, UDC : Autant pour moi.

La motion est acceptée par 28 voix sans opposition.

Motion

Poissons d'avril sur le POD

Si seulement cela n'était qu'un poisson d'Avril. Depuis quelques semaines, le barrage du Châtelot tourne à plein régime la semaine et au ralenti le week-end.

Conséquences de ces intenses changements de débits: des milliers de poissons sont pris au piège de petites flaques et périssent au cours de l'assèchement de celles-ci dans les heures qui suivent. Semaines après semaines, des nids de poissons agonisent le week-end faute d'eau, alors que le Doubs se déchaîne en semaine.

Rappelons que le biotope du Doubs vit un équilibre fragile.

Christophe Kaempf, porte-parole du Groupe E, société fribourgo-neuchâteloise exploitant le Châtelot, a déclaré: «Les turbinages sont réglés en fonction de la demande en électricité de nos clients. Contrairement aux centrales nucléaires ou aux centrales au fil de l'eau, qui produisent en continu, les lâchers d'eau permettent de réagir rapidement à des pics de consommation.»

L'économie prend donc clairement l'ascendant sur le respect de la faune, donc de la vie.

Ce que nous demandons c'est une simple coordination entre tous les acteurs pour limiter les à-coups dus à la demande sans que le travail des usines ne soit entravé et sans que la production énergétique n'en pâtisse, au contraire.

Les données du problème apparaissent distinctement. D'un côté, les intérêts commerciaux des barragistes prévalent. Sur l'autre plateau de la balance, les pêcheurs et les défenseurs de l'environnement tentent vainement de faire contrepoids.

Quel est le respect de la vie de notre faune ? Si ces animaux étaient en train de mourir sur les trottoirs du POD, tout le monde s'insurgerait, nos deux conseils en tête ! Aussi, nous demandons au conseil communal qu'il étudie les pistes suivantes:

- *comment intervenir fermement auprès des concessionnaires, en direct. Il est temps de relayer cet état de fait auprès de ceux-ci .*
- *qu'il voit la meilleure façon de demander au canton Neuchâtel des contrôles de débits pour éviter la répétition d'une telle situation.*
- *de prendre contact avec les associations de pêcheurs de notre canton afin de connaître leurs propositions pour éviter le massacre !*
- *d'étudier la possibilité d'intégrer une installation d'ozonation ou de filtration au charbon actif à notre STEP afin d'éliminer les micropolluants des eaux que notre ville rejette dans le Doubs (voir notre interpellation du 30 mai 2011).*

Je vous remercie.

Olivier Ratzé, Mariette Mumenthaler, Sven Erard, Pierre-Yves Blanc

Mme Pascale Gazareth, Vice-Présidente, reprend la présidence.

M. Pierre-Yves Blanc, Verts : Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs. Une année après son dépôt, le groupe des Verts est persuadé que sa motion a conservé toute son actualité et que la situation préoccupante du Doubs requiert des actions concrètes dès que possible.

Rappelons que le mauvais état de la rivière est dû à trois facteurs :

- Les éclusées, découlant de l'exploitation des barrages hydrauliques, qui impliquent des variations de niveau d'eau extrêmement brusques et qui ne permettent pas forcément aux petits poissons et aux alvins de s'en sortir.

- La pollution de l'eau due à plusieurs facteurs, notamment les eaux usées rejetées par les localités adjacentes au Doubs comme la Chaux-de-Fonds.
- Le champignon «*Saprolegnia*» qui s'attaque aux poissons affaiblis et qui, malheureusement, sera difficile à éradiquer, suite à son introduction accidentelle.

Le Doubs, une des dernières rivières suisses relativement naturelle, est sous surveillance internationale. Des groupes de travail franco-suisses, incluant également les autorités cantonales concernées, se réunissent régulièrement pour trouver des solutions aux problèmes des éclusées et de la pollution des eaux.

Des essais de «*démodulation*», visant à réduire les effets néfastes des éclusées sur la faune piscicole, sont en cours, mais ne sont pas totalement concluant (vous aurez peut-être vu à ce propos le reportage de Canal Alpha diffusé début février).

Si la Ville de la Chaux-de-Fonds semble avoir un pouvoir limité dans ce dossier intercantonal et transnational, elle conserve cependant certains leviers d'action :

- En faisant pression sur les acteurs concernés, notamment le canton de Neuchâtel, afin de leur relayer nos inquiétudes concernant la mort de milliers de poissons sur notre territoire cantonal.
- En s'informant auprès des milieux concernés (associations de pêcheurs et de protection de l'environnement), afin de trouver des solutions à mettre rapidement en place sur le territoire cantonal.

C'est surtout dans le domaine de la pollution des eaux, notamment à travers les micropolluants, que notre Ville a le plus de pouvoir d'action.

Notre STEP, bien qu'étant conforme aux normes actuelles, ne permet pas actuellement de traiter ces polluants provenant de multiples sources (et donc difficiles à traiter «*à la source*») et dont l'effet, notamment en cock-tails, peut s'avérer extrêmement néfaste pour la faune aquatique.

Deux technologies sont actuellement connues pour traiter les micropolluants dans les stations d'épuration : l'ozonation et le filtre à charbon actif. Les tests effectués dans les deux STEP pilotes (l'une à Vidy et l'autre dans le canton d'Argovie) sont concluants et la Confédération est en train d'élaborer de nouvelles bases légales, qui devraient entrer en vigueur en 2015. La Ville du Locle, qui doit mettre à niveau sa STEP, envisage déjà d'inclure un tel système à ses nouvelles installations et il est fort probable qu'elle reçoive des subventions fédérales à ces fins. Ainsi, notre ville devrait profiter de cette dynamique et entrer en contact avec les autorités fédérales, afin d'envisager également des subventions pour une mise à niveau.

Une telle démarche permettrait de remédier, de manière efficace, à un des problèmes importants du Doubs, tout en faisant figure de pionnier dans le domaine de la protection des eaux.

Dans la même vague, la Ville de la Chaux-de-Fonds pourrait imaginer implanter un système similaire à celui acquis par la ville du Locle appelé «*Actiflo*» et destiné à traiter rapidement de grands volumes d'eau, lors de fortes pluies par exemple. On sait qu'actuellement, la STEP de la Chaux-de-Fonds ne permet pas de prendre en charge ces volumes importants (impliqués notamment à cause de la non séparation des eaux claires et usagées) et que le surplus d'eau est déversé dans le Doubs sans traitement. Le système «*Actiflo*», qui satisfait pleinement nos voisins du Locle, permet d'offrir un traitement satisfaisant, ceci même en cas de forts épisodes pluviométriques.

Ainsi, nous vous appelons à accepter notre motion, afin que le Conseil Communal mette tout en œuvre pour améliorer la situation du Doubs, ce cours d'eau «*à l'agonie*», car il y a moyen d'agir. Merci de votre attention.

M. Théo Huguenin-Elie, Conseiller communal (Economie et urbanisme) : Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs. Evidemment, l'intérêt pour le Doubs, à La Chaux-de-Fonds, est une question qui ne se pose pas. Le sort de notre rivière nous préoccupe.

Les motionnaires ont raison de distinguer, dans leur demande, deux causes majeures de la santé précaire du Doubs. En effet, le biotope du Doubs est soumis, d'une part, à une contrainte physique, avec les éclusées nécessaires au turbinage des barrages et, d'autre part, une contrainte physiologique, avec la pollution du milieu, notamment par les stations d'épuration.

Cela dit, ce ne sont ni les éclusées, ni les micropolluants, qui échappent au traitement des eaux usées de la STEP, qui sont responsables de la surmortalité piscicole, qui touche particulièrement les truites depuis 2009. C'est, comme cela vient d'être rappelé, une mycose appelée "*Saprolegnia parasitica*". Si son origine reste, pour l'heure, mystérieuse, il est probable que la fragilité de l'écosystème du Doubs lui a permis de mieux prospérer. Un peu, finalement, comme on attrape une angine parce que l'on est fragilisé par la grippe.

Dans ce cadre-là, que peut faire notre Ville ? Il est à noter que, dans le contexte binational, le dossier est naturellement, en Suisse, entre les mains de l'OFEV et, dans le Canton, entre les mains du DGT. Un groupe de travail binational, coprésidé par la Direction départementale des territoires du Doubs et par l'OFEV, a été créé en 2011. Le Parc régional du Doubs, notamment par son vice-président, ancien Conseiller d'Etat, Bernard Soguel, et le DGT y sont représentés.

Cela dit, désormais, le Conseil communal siège au conseil d'administration du groupe E, exploitant le Châtelot. Ainsi, nos préoccupations, quant aux éclusées, pourront être relayées directement.

Comme l'a dit le motionnaire, le véritable enjeu, pour nous, se trouve dans notre STEP et dans la problématique particulière des micropolluants, soit de ces molécules, dont la source est diverse (médicaments non métabolisés, produits chimiques, produits sanitaires, etc...) et qui peuvent avoir des effets biologiques dévastateurs.

Pour rappel, la dernière rénovation de notre STEP est relativement récente. Elle a été effectuée entre 2002 et 2004, pour un montant important de CHF 32 millions. La rénovation a permis une amélioration des rendements épuratoires. Notre STEP rénovée utilise le meilleur système appliqué aujourd'hui pour lutter contre les micropolluants, c'est-à-dire la nitrification. Aussi, notre STEP respecte-t-elle, c'est important, les normes édictées par le Canton pour le rejet des eaux traitées, normes pour l'heure plus strictes que celles de la Confédération.

Certes, la filtration par ozonation ou par charbon actif a des rendements supérieurs. On estime qu'un tel système élimine 50% des micropolluants résiduels dans le système de nitrification. Mais, ces systèmes sont encore, pour l'heure, expérimentaux. A notre connaissance, il n'équipe aucune STEP, outre les projets pilotes dont il a été fait mention ici, notamment le projet de Vidy, que notre responsable de la STEP, M. Vidal, visitera prochainement.

En outre, ces systèmes de filtration sont chers en investissements, puisqu'ils nécessitent la construction d'installations importantes. Ils sont chers en maintenance et en énergie.

Cela dit, au-delà de la qualité avérée de nos installations et du caractère, pour l'heure, expérimental des systèmes de filtration évoqués, le Conseil communal est d'avis qu'il s'agit de se préparer. En effet, une nouvelle ordonnance fédérale sur le traitement des micropolluants est en consultation. Or, en l'état actuel du dossier, notre STEP ne répondrait pas aux critères évoqués pour la mise en place de ce procédé, en 2018. Mais, paradoxalement, la STEP ne serait pas soumise à l'obligation d'installations spéciales, parce que, si vous me passez l'expression, elle couvre les besoins d'un bassin de population d'au-moins 80'000 habitants.

Dans cette perspective, le Conseil communal accepte d'étudier, sur le plan de la conformité légale, en regard notamment avec le projet de nouvelle ordonnance fédérale, sur le plan de l'efficacité écologique et sur le plan de la proportionnalité des coûts, la pertinence d'une installation d'ozonation ou de filtration au charbon actif.

M. Adrien Studler, UDC : Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs. Le groupe UDC a pris connaissance de cette motion avec une certaine stupéfaction. Entendre de la part du parti écologiste qu'il faudrait une

meilleure coordination des acteurs, donc plus d'électricité, principalement de la part de centrales nucléaires, nous fait sourire. C'est ce même parti qui, s'il avait pu choisir seul, les aurait déjà toutes arrêtées. Ou même les éoliennes ! Ce sont ces mêmes partisans qui, par l'intermédiaire d'associations ou autres, entravent, en règle générale, l'installation de ces dernières.

Le groupe UDC ne prend pas l'économie comme plus importante que le respect de la faune et il est bien conscient que celle-ci a un besoin d'énergie électrique. Il sait que le Conseil communal et toutes les personnes concernées font leur maximum pour éviter la dégradation de la faune.

Pour les raisons expliquées, le groupe UDC refusera cette motion.

La motion est acceptée par 24 voix contre 5.

M. Pierre-Yves Blanc reprend la présidence.

Motion

Commune engagée

Les mesures de modération du trafic motorisé par le biais notamment d'une limitation de la vitesse se justifient par la nécessité de partager l'espace entre tous les acteurs de la ville, à savoir les automobilistes, les piétons et les cyclistes. Une large limitation à 30km/h de la vitesse permet d'apporter un réel plus pour la sécurité, ainsi que pour le confort des piétons et cyclistes. Il convient de rappeler qu'à 30 km/h, il faut 14 mètres pour s'arrêter alors qu'à 50 km/h il faut 30 mètres. Des études montrent en outre que chaque diminution de 1,6 km/h de la vitesse moyenne réduit la fréquence des collisions de 5%. L'extension des zones 30km/h — comme ce qui c'est fait en ville de Fribourg — contribuerait concrètement à réduire les dangers du trafic motorisé pour une bonne partie de la population et en particulier pour les enfants sur le chemin de l'école.

De même, une signalisation — telle que celle mise en place dans certaines communes en particulier des Grisons, où des panneaux de signalisation indiquant « Freiwillig 30 km/h wegen uns » ont été posés à l'intérieur des localités — permettrait de sensibiliser les automobilistes aux risques d'accidents liés à la vitesse en ville, sans avoir toutefois un caractère contraignant, mais en faisant appel au civisme des conducteurs.

Les deux mesures proposées ci-avant permettraient en outre de favoriser la qualité de vie des Chaux-de-Fonniers, puisqu'elles permettraient de réduire les nuisances environnementales occasionnées par les véhicules — que ce soit la pollution de l'air ou la pollution sonore — et cela sans incidence sensible sur la fluidité du trafic. En résumé, la diminution du risque d'accidents, de pollution et le coup de pouce donné à la vie locale sont autant d'arguments plaidant en faveur d'une extension de la limitation à 30 km/h, voire d'une limitation volontaire à 30 km/h, de la vitesse en ville.

Le groupe socialiste demande ainsi au Conseil communal d'étudier la possibilité d'étendre les zones 30 km/h, voire d'installer des panneaux — portant une mention du genre « Nous roulons volontairement à 30km/h » — sur les routes communales de la ville, notamment dans les zones d'habitation ainsi qu'aux abords des écoles, des places de jeux et des infrastructures sportives.

S'agissant de la sécurité routière ainsi que de la convivialité entre les différents acteurs de la ville (automobilistes, piétons et cyclistes), une distinction « Commune engagée » créée par le Bureau de prévention des accidents (bpa) récompense les communes qui se distinguent par leurs efforts en faveur de la sécurité. Par ce prix, le bpa veut encourager davantage et plus efficacement l'engagement pour la prévention des accidents, en particulier au niveau communal.

Le groupe socialiste invite le Conseil communal à rechercher des dispositions innovantes — au travers notamment de plans techniques, organisationnel ou éducatif, etc. — afin de mettre en place un concept global de sécurité routière pour la ville de La Chaux-de-Fonds, qui pourrait permettre à notre ville d'être lauréate de la distinction « Commune engagée » en 2013 ou 2015.

Celia Clerc, Daniel Musy, Pascal Bühler, Monique Gagnebin

M. Daniel Musy, PS : Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs. Je m'exprime au nom de la première motionnaire, Mme Celia Clerc.

Par le dépôt de la motion intitulée *Commune engagée* le groupe socialiste souhaite amener le Conseil communal à réfléchir à des dispositions innovantes qui permettraient de mettre en place un concept global de sécurité routière pour la ville de La Chaux-de-Fonds et ainsi, peut-être, de donner à notre ville la possibilité d'être lauréate, en 2015, de la distinction *Commune engagée*, du Bureau de prévention des accidents.

Il paraît, en effet peu probable que notre ville puisse prétendre à ladite distinction cette année, la présente motion, déposée le 26 avril 2012, n'étant traitée que ce soir.

Cela étant dit, la motion du groupe socialiste vise, avant tout, l'étude de mesure de modération du trafic motorisé (par exemple, par le biais de limitations de vitesse) afin de non seulement améliorer la sécurité routière, mais aussi dans le but de favoriser la convivialité entre les différents acteurs de la ville, à savoir, les automobilistes, les piétons et les cyclistes.

Notons que des mesures telles que l'extension des zones 30 km/h et une signalisation spécifique, visant à sensibiliser les automobilistes aux risques d'accidents liés à la vitesse en ville, permettraient ainsi d'augmenter la qualité de vie des Chaux-de-fonniers et des Chaux-de-fonnières en réduisant les nuisances environnementales occasionnées par les véhicules. De telles mesures donneraient, en outre, un coup de pouce à la mobilité en ville.

Pour ces raisons, le groupe socialiste demande au Conseil communal d'examiner la possibilité d'étendre les zones 30 km/h, voire d'installer des

panneaux portant une mention du genre "*Nous roulons volontairement à 30 km/h*", sur les routes communales, en particulier dans les zones d'habitations, ainsi qu'aux abords des écoles, des places de jeux et des infrastructures sportives. Je vous remercie de votre attention.

M. Pierre-André Monnard, Conseiller communal (Finances, sécurité et ressources humaines) : Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs. Comme les motionnaires, le Conseil communal est attaché à la sécurité de tous les acteurs qui se partagent l'espace public. Vous en avez cité quelques-uns, je mentionnerais encore les bus car effectivement, les transports en commun doivent être pris en considération.

Pour rappel, une limitation de la vitesse, par l'introduction générale des zones 30 km/h, a été largement refusée par la population de notre ville, en votations populaires. Ceci étant, elle était avec les macarons et il y a donc lieu de faire cette analyse pour savoir exactement qui voulait les macarons et qui voulait les zones 30 km/h.

Suite à cette votation, votre Conseil communal a remis l'ouvrage sur le métier. Des informations sont communiquées régulièrement à la commission de sécurité. Pour le Conseil communal, deux axes doivent être pris en compte :

- La mise en place de grappes et de routes collectrices. Pour le Conseil communal, il est important que les zones 30 km/h soient unifiées dans un système de grappes, afin d'éviter un petit bout de zone 50 km/h, un petit bout de zone 30 km/h. Cela ferait perdre la visibilité à l'automobiliste ou aux autres utilisateurs.
- Il faut répondre aux demandes faites par la population dans les quartiers.

Des mesures importantes sont prises concernant les chemins des écoles. Ceux-ci sont systématiquement mis en zone 30 km/h, suite au malheureux accident, il y a quelques années.

Bien sûr, et pour répondre à la deuxième demande, nous sommes également pour la mise en place d'un système de sensibilisation. A titre d'information, nous y travaillons, puisque nous avons acquis, l'année dernière, un système dit "*speedy*" qui vous permet de voir la vitesse à laquelle vous roulez dans les villes. Ce système est actif du printemps à l'automne, soit quasiment 9 mois par année, de façon systématique.

Il faut toutefois noter que la répression doit aussi être renforcée. Le Conseil communal espère que le Canton nous en donnera les moyens. A ce stade, nous constatons une diminution des interceptions, au niveau des radars fixes en ville. Nous espérons que le Canton de Neuchâtel nous autorisera à acquérir un radar mobile, qui serait, à notre sens, beaucoup plus utile que des radars fixes.

Par ailleurs, la loi nous impose des contrôles concernant les zones 30 km/h et nous contraint à la création de chicanes, si le respect de ces zones n'est pas dans les normes prescrites.

Le Conseil communal demandera aux services d'installer les panneaux incitatifs dont vous parlez.

Nous avons des rapports réguliers avec les cyclistes. Dans la mesure du possible, nous mettons en place des mesures correspondant à leurs attentes. Par exemple, nous avons mis en place des sas pour cyclistes, à la rue Morgarten et à certains feux. Nous avons autorisé la circulation des cycles, dans le centre ville, dans un sens inverse.

Quant à une garantie d'obtenir la distinction "*Commune engagée*", en 2013 c'était impossible. En 2015, peut-être... Il est évident que le Conseil communal ne peut vous donner de garanties, mais il vous assure qu'il fera tout ce qui est en son pouvoir pour l'obtenir.

En conséquence, le Conseil communal vous propose d'accepter la motion présentée et qui, rappelons-le, n'est pas une garantie que nous obtiendrons la distinction "*Commune engagée*", celle-ci dépendant d'un intervenant extérieur.

Toutefois, nous continuerons à travailler dans le sens voulu par les motionnaires. Merci.

M. Andy Favre, UDC : Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs. Le groupe UDC est tout à fait conscient de l'importance de la sécurité routière et de la bonne intention des motionnaires. Cependant, il est, pour nous, impossible d'adhérer à ces propositions qui, une fois de plus, vont péjorer la circulation routière dans notre ville.

Nous argumentons notre position en trois points :

- L'extension des zones 30 km/h a été fermement rejetée par le peuple, il y a deux ans. Il n'est donc, pour nous, pas acceptable de tenter une nouvelle fois de duper nos citoyens. Nous entendons déjà bien trop souvent "*cela ne sert à rien de voter, les autorités font toujours ce qu'elles veulent ensuite !*".
- L'implantation des zones 30 km/h aux abords des collèges n'est pas réalisable et inutile. Elle est irréalisable, pour la simple et bonne raison que la voie de transit passe devant presque tous les collèges de notre ville. Retenir le trafic sur ces rues aurait pour simple effet de péjorer un peu plus la circulation dans notre ville. Je prends pour exemple la rue de la Charrière qui, initialement devait être limitée à 30 km/h. Aujourd'hui, elle est limitée à 40 km/h pour permettre aux transports publics de tenir leurs horaires. Elle est inutile car à chaque passage pour piétons se trouvant sur une grande rue et aux abords d'un collège, se trouve un patrouilleur scolaire qui aide les enfants à traverser. On ne peut donc pas dire que la sécurité est négligée sur ce point.

- Le souhait du Conseil communal est, comme dans presque toutes les villes, de regrouper les zones 30 km/h en îlots et non pas de les parsemer dans la ville, afin d'éviter que les automobilistes ne sachent plus où ils en sont et finissent par ne pas respecter ces limitations.

Nous aimerions ajouter que l'obtention de la distinction "*Commune engagée*" est peut-être un but en soi pour certains. Mais, si l'idée est ici de faire la promotion de notre ville, une légère baisse d'impôts nous semblerait être un engagement plus efficace.

M. Charles-André Favre, POP : Monsieur le Président. Personnellement, je m'appelle aussi Favre. Je souhaiterais que, dorénavant, quand vous donnez la parole à M. Favre de l'UDC, vous disiez "*Pour l'UDC, M. Favre*", étant donné que je me distancie totalement des propos qui viennent d'être tenus.

M. Claude-André Moser, PLR : Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs. Il n'y a pas longtemps que le peuple a effectivement exprimé son refus sur certaines mesures, auxquelles nous avons tous beaucoup travaillé pour trouver un consensus. Nous avons constaté que, malgré ce refus, le Conseil communal n'est pas resté les bras croisés et que des mesures sont prises progressivement (nous avons d'ailleurs pu en parler lors de la dernière séance).

Pour l'instant, nous avons compris que les zones 30 km/h visées étaient celles qui concernaient les quartiers qui l'ont demandée. Cela nous paraît, pour l'instant, déjà suffisant.

Nous trouvons ce train de mesures ou de propositions trop directif ou trop restrictif. C'est pour cela que nous avons refusé d'autres motions. Nous voulons laisser une certaine marge de manœuvre au Conseil communal qui nous fait des propositions si nécessaire.

Cette motion ne se préoccupe pas du tout de la création de bretelles pour favoriser une bonne circulation et une fluidité du trafic.

Pour toutes ces raisons, nous nous opposerons à cette motion.

M. Daniel Musy, PS : Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs. Avec le raisonnement de l'UDC, jamais les femmes, en Suisse, n'auraient pu obtenir le droit de vote, puisque le peuple l'a plusieurs fois refusé.

Nous avons l'impression d'avoir des citoyens amorphes, où le peuple aurait toujours raison et où ne pourrions jamais avancer.

L'attractivité d'une ville (et c'est récurrent dans le discours d'extrême droite) ne se mesure pas seulement à la fiscalité. Elle se mesure, pour attirer des jeunes familles, à toute une série d'autres critères. Et c'est prouvé par des études universitaires multiples.

Finalement, on a toujours affaire au même raisonnement. On les entend avec bienveillance.

M. Marc Schafroth, UDC : Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs. La zone 30 km/h, au collège des Foulets, n'a pas pu être mise en place car les bus n'y souscrivaient pas. Il a donc fallu faire des chicanes pour que le trafic soit modéré.

Ce que je viens d'entendre par M. Musy me confirme ce que je pensais déjà. M. Musy ne semble pas être très attaché aux résultats d'une votation populaire. Certes, le droit de vote a été attribué aux dames et nous en sommes extrêmement contents. C'est un procédé qui a été utilisé, mais auquel nous ne souscrivons pas. Le peuple se prononce. Mais, à force de revenir toujours avec les mêmes sujets, jusqu'à ce que l'on obtienne ce que l'on veut, on en arrive à ce que l'on entend maintenant et à ce que l'on voit, c'est-à-dire un taux d'abstentionnisme, au niveau des votations.

Nous écoutons aussi le raisonnement de M. Musy avec un brin d'amusement, mais cela s'arrêtera là.

La motion est acceptée par 20 voix contre 10.

Motion

Pour soutenir nos PME et favoriser la création d'emplois

Le développement économique et la santé d'une ville se mesure au nombre d'emplois à valeur ajoutée qui sont créés chaque année.

C'est aussi le meilleur outil de lutte contre le chômage, l'aide à l'insertion et la création de richesses qui vont permettre ensuite d'assurer durablement le financement de services et de prestations mis à disposition de toute la population.

Le PLR, favorable à une économie de marché, libérale et humaniste, défend et soutient depuis toujours les PME locales et veille à ce que les Autorités mettent sur pied les conditions-cadres optimales pour permettre ce dynamisme de nos entrepreneurs régionaux.

Les contacts étroits et permanents que le PLR a avec ces chefs d'entreprises, créateurs d'emplois montrent que l'implication de nos Autorités devrait être plus grande.

C'est dans ce rôle de pont et de facilitateur entre le monde politique et le monde économique que nous demandons au Conseil Communal d'étudier et de proposer au Conseil général un planning pour implanter les 4 mesures suivantes :

- 1) Avoir une meilleure offre de terrains industriels rapidement constructibles.*
- 2) Vouloir une simplification des procédures pour l'octroi du permis de construire.*
- 3) Mettre sur pied une rencontre annuelle entre l'Autorité (conseil communal incorpore + membres du service économique) et les responsables des PME locales, afin de nouer des contacts et de leurs témoigner la reconnaissance de la Ville.*

4) *Agender pour le Conseiller communal en charge de l'Economie de visiter au moins 1 PME par mois.*

Ce n'est que par un travail de proximité avec les pourvoyeurs d'emplois et les créateurs de richesses, en un mot avec les acteurs de l'Economie réelle, que nos Autorités pourront renforcer le tissu économique et social indispensable à la pérennité, au développement et à la prospérité de notre ville.

Travaillons ensemble pour l'avenir de La Chaux-de-Fonds.

Yves Strub, Sylvia Morel, Bastian Droz, Denis Cattin, Claude-André Moser, Valérie Camarda, Christophe Ummel

M. Yves Strub, PLR : Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs. La Commune assure une collaboration active avec les entreprises, grandes et petites. Son service d'urbanisme est orienté par la densification industrielle et commerciale de la cité et il favorise une maximalisation des surfaces disponibles pour la construction de nouvelles entreprises (par exemple renoncement au biodôme, rationalisation des parcs à voitures, etc...). Nous l'en remercions.

Nonobstant, les PME sont à mettre en exergue, tant celles déjà installées dans nos murs que celles qui pourraient y venir prendre pied, à la recherche d'emplacements et de services. L'avenir industriel de notre pôle en dépend. La diversification industrielle doit être un souci permanent pour les autorités, afin de parer aux dangers d'une économie mononucléaire.

Rappelons que les PME produisent et vivent par leurs brevets. Même si le Canton de Vaud, par exemple, brille par ses multinationales sises sur son sol, il est à dire haut et fort que Neuchâtel possède essentiellement des PME offrant une solidité industrielle non volatile et qu'il produit le plus de brevets par canton de toute la confédération.

Les axes d'interventions et de soutien sont à déterminer en commission. Ensuite, les démarches se doivent d'être claires et visibles.

Sur le plan communal au moins, la simplification et l'efficacité des obligations bureaucratiques seraient porteuses d'avenir, dans une Suisse qui se noie dans la paperasse. Je vous remercie.

M. Théo Huguenin-Elie, Conseiller communal (Economie et urbanisme) : Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs. Vous savez à quel point l'emploi est un thème qui préoccupe le Conseil communal. Vous savez aussi que l'augmentation du nombre d'emplois, dans les Montagnes neuchâteloises ne s'accompagne malheureusement de son corolaire logique, la baisse du taux de chômage. Ici est une de nos préoccupations majeures, à nous autorités de la Ville de La Chaux-de-Fonds.

Ces préoccupations sont également celles du Conseil d'Etat : frontalières, qualification de la main d'œuvre, mesures d'intégration et de réinsertion professionnelle. Tout doit être traité sans tarder.

C'est cependant une autre perspective qu'ont choisie les motionnaires, celle des conditions cadres qui permettent à des entreprises de se développer ou à de nouvelles entreprises de s'installer. Le Conseil communal considère également ces conditions cadres comme importantes. Il reconnaît la justesse des quatre mesures évoquées par les motionnaires.

Vous verrez dans la suite de mon développement que trois de ces mesures sont déjà largement appliquées par le Conseil communal.

La première mesure préconisée par les motionnaires est une meilleure offre de terrains industriels, rapidement constructibles. C'est le sujet même du rapport que votre autorité a accepté le 6 septembre 2012. La maîtrise du sol est un enjeu essentiel de développement cohérent, tant du point de vue urbanistique que du point de vue économique. Le terrain est une ressource rare et, par définition, finie. Ainsi, il est à vendre, en priorité, à des sociétés qui, par leur taille en nombre d'emplois ou leur nature, amènent une plus-value incontestable au tissu économique de notre région.

Depuis plusieurs années, la Ville s'emploie à acquérir du terrain, mais cela demande des moyens et surtout de la réactivité, pour saisir les opportunités, lorsque celles-ci se présentent. C'est dans cette perspective que des sociétés immobilières avaient été créées par la Ville, avec l'accord de votre autorité. Malheureusement, le Canton n'a pas approuvé, jusqu'à aujourd'hui, la décision du législatif communal, parce que celle-ci se trouvait être en conflit avec la loi sur les communes.

Cela dit, nous avons souhaité renforcer les compétences en matière foncière, toujours selon le rapport accepté le 6 septembre 2012, en créant notamment un pôle foncier au sein du Service économique et en créant une commission, qui a d'ailleurs déjà siégé.

La deuxième mesure préconisée par les motionnaires est une simplification des procédures pour l'octroi des permis de construire. La Ville, si elle dispose d'une délégation de compétences du Conseil d'Etat pour octroyer les permis de construire, ne décide pas seule des éléments à vérifier lors de la procédure. Un certain nombre de règles émanent des instances cantonales ou fédérales et, évidemment, doivent être respectées.

De plus, il est indispensable, dans la procédure, de consulter les services concernés, cantonaux et communaux, soit une dizaine de services à chaque niveau. Evidemment, cela prend du temps.

Cela dit, pour raccourcir les délais, le Service d'urbanisme a pris les deux mesures suivantes :

- Les dossiers d'entreprises sont traités en priorité. C'est un choix politique car la politique a décidé de mettre l'accent sur les emplois et sur la prospérité économique.

- Au Service d'urbanisme, les dossiers sont examinés de manière parallèle par les différents services, qui prennent immédiatement contact avec le requérant, quand un problème surgit. Le dossier ne passe donc pas dans les différents services l'un après l'autre, mais en même temps. A notre connaissance, cela n'est malheureusement pas le cas sur le plan cantonal.

La troisième mesure préconisée par les motionnaires est une rencontre annuelle entre les autorités et les responsables de PME. Un tel événement est à l'étude au Service économique. La difficulté est de trouver la bonne formule. En 2007, une rencontre, réunissant les acteurs économiques, a été organisée autour d'un brunch. Seules les entreprises ayant une certaine taille avaient été conviées. Au total, cela représentait 400 invités. Le coût, pour la Ville, avait dépassé les CHF 20'000.—, ceci alors même qu'elle avait pu profiter des infrastructures du tour de Romandie.

Le Service économique réfléchit plutôt à organiser de telles manifestations par secteurs d'activité, afin d'alléger les besoins en infrastructures. Cela permettrait également une plus grande proximité, lors de ces événements, entre le Conseil communal et les différents acteurs économiques.

Enfin, la dernière mesure préconisée par les motionnaires et d'agender, pour le Conseiller communal en charge de l'économie, de visiter au moins une PME par mois. En moyenne, sachez que cet objectif est largement tenu. Les contacts sont fréquents également au-dehors des visites d'entreprises, par exemple lors de manifestations comme le Salon international de la haute horlogerie, comme Basel World ou simplement dans des réunions de travail.

Vous avez donc compris que le Conseil communal acceptera cette motion, qui donnera vraisemblablement lieu à une sorte de rapport d'information plutôt qu'à une étude, puisque tout ce qui est réclamé dans cette motion est déjà pratiqué. Il s'agira donc pour nous d'expliquer précisément ce que nous faisons.

Amendement des Verts, PS et POP

(texte au début du présent procès-verbal)

Mme Monique Erard, Verts : Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs. Si nous sommes favorables à faciliter l'implantation ou le développement des PME dans notre région, nous souhaitons vraiment que la notion de développement durable soit prise en compte. Nous ne sommes pas hostiles à faciliter certaines procédures, à aider à la recherche de locaux ou terrains adéquats, mais pas à n'importe quel prix. A l'heure actuelle, plus aucune entreprise ne devrait pouvoir s'implanter ou s'étendre sans répondre à certains critères.

Les futures entreprises devraient ainsi non seulement répondre aux normes légales, donc aussi environnementales, mais également s'engager pour la formation des jeunes et des moins jeunes et développer l'économie sociale en leur sein. Nous souhaitons donc que les critères cités soient intégrés dans l'étude demandée.

L'octroi de terrain industriel doit être très sérieusement étudié après que toutes les alternatives aient été écartées.

Très attachés à la formation en entreprise, ainsi qu'au respect des droits des travailleurs, nous estimons également indispensable de marquer une préférence aux PME dont la politique d'entreprise est proche de ces pratiques.

Les défis qui sont à notre porte nous invitent à être accueillants et aidants, mais dans le respect du développement durable et des personnes. Je vous remercie.

M. Théo Huguenin-Elie, Conseiller communal (Economie et urbanisme) : Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs. Comme nous l'avons dit tout à l'heure, le sol dévolu à l'installation d'entreprises, dans notre commune, est quelque chose de limité et de précieux. Il s'agit donc d'y installer des entreprises, après une profonde réflexion qui se passe sur certains critères.

Les critères évoqués ici par Mme Erard font partie des critères qui entrent en ligne de compte, lorsque le Service économique se penche sur des dossiers : l'environnement, la formation, la responsabilité sociale. Mais, il y a d'autres critères : le projet de développement d'une entreprise, le potentiel de développement, le nombre d'emplois, la diversification.

Voilà un panel de critères sur lesquels nous nous penchons, lorsqu'il s'agit d'accueillir une entreprise sur un terrain industriel.

Par ailleurs, une réflexion encore du point de vue environnemental : dans la mesure du possible, le Service économique cherche à encourager les entreprises à se développer dans les lieux qu'elles occupent (toujours pour économiser le sol) et à installer les entreprises, si le lieu qu'elles occupent ne les satisfait plus, dans des lieux, en ville, qui sont laissés libres par les mouvements naturels des entreprises.

En d'autres termes, le Conseil communal acceptera l'amendement.

M. Yves Strub, PLR : Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs. Le PLR accepte l'amendement car il coule de source. Cela fait déjà partie du règlement communal, comme nous l'a dit notre Conseil communal.

Je relève juste une faute de français : plutôt que de mettre "*comment inciter les entreprises*", seulement mettre "*inciter les entreprises*".

L'amendement est accepté par 26 voix sans opposition.

La motion amendée est acceptée tacitement.

PAUSE

M. Pierre-Yves Blanc, Président : Notre prochaine séance aura lieu le 4 avril. Cela tombe pendant les vacances. Il y a le souci que le quorum ne soit pas atteint. Merci de vous excuser le plus rapidement possible auprès de la Chancellerie. Ainsi, nous saurons si nous devons annuler cette séance pour cause de manque de participants.

Interpellation urgente du NPL Cité Alfen, le début de la fin

(texte au début du présent procès-verbal)

M. Frédéric Hainard, NPL : Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs. Le 28 août 2012, notre Conseil acceptait un rapport relatif à la vente de l'immeuble Grenier 24, propriété de la société immobilière *Bloc 30 SA* et à la liquidation de cette société.

L'arrêté N°2 a suscité un certain nombre de discussions, si j'en crois le procès-verbal, notamment quant à la manière dont le paiement allait intervenir. Pour mémoire, c'est le 31 décembre 2014, que Cité ALFEN devra payer, à la Ville de La Chaux-de-Fonds, l'immeuble que cette société anonyme a acquis.

Renseignements pris ce jour au registre foncier, les actes ont été passés. Cité ALFEN est, à l'heure actuelle, le 9 janvier 2013, propriétaire plein et entier de Grenier 24.

Il se trouve que la situation semble revêtir l'urgence, dans la mesure où le Conseil d'Etat a refusé de cautionner un prêt sollicité par Cité ALFEN. Le Conseil d'Etat était sollicité non pas pour consentir une vente avec un paiement différé, mais pour garantir un prêt. Le Conseil d'Etat a refusé de garantir un quelconque prêt à Cité ALFEN pour trois motifs :

- Un résultat opérationnel négatif pour la quatrième année consécutive,
- Un degré d'endettement de 99%,
- Un fond de roulement négatif.

Il apparaît ainsi que le Conseil d'Etat s'est basé sur une analyse du service financier. La situation est extrêmement inquiétante. C'est la raison pour laquelle nous sollicitons l'urgence pour poser nos questions au Conseil communal, parce qu'il sera trop tard, en décembre 2014, pour invoquer désormais le fait que Cité ALFEN pourrait ne pas pouvoir payer le montant qu'elle s'est engagée à payer contractuellement.

L'urgence se justifie d'autant plus qu'en page 5 du rapport du Conseil communal, il était indiqué que l'acte prévoira un droit de retour de l'im-

meuble en cas de non paiement; cas qui ne devrait pas se produire au vu de la santé financière d'ALFEN. Comment le Conseil communal pourrait-il, je présume, s'opposer à l'urgence alors qu'il nous disait, dans son rapport du 15 août 2012, que le cas de la rétrocession de l'immeuble semble hypothétique au vu de la santé financière d'ALFEN et que le Conseil d'Etat, suite à un avis du Service financier, refuse tout cautionnement à Cité ALFEN ? L'urgence mérite que le Conseil général soit renseigné, raison pour laquelle nous maintenons notre urgence sur cette interpellation, pour pouvoir en développer ensuite les tenants et aboutissants en lien avec le rapport du Service financier obtenu de l'Etat.

M. Théo Huguenin-Elie, Conseiller communal (Economie et urbanisme) : Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs. Vous demandiez comment le Conseil communal allait pouvoir s'opposer à l'urgence. Et bien, voici comment il va pouvoir le faire :

Le paiement doit avoir été effectué au 31 décembre 2014. Vous accepterez, avec le Conseil communal, qu'il reste du temps et que, pour le moment, on ne peut pas reprocher à Cité ALFEN de ne pas avoir payé.

Deuxième raison pour laquelle nous refuserons l'urgence, avec une certaine humilité parce que l'on ne peut pas tout savoir, pour l'instant : Nous relevons qu'à notre connaissance, Cité ALFEN bouclera ses comptes 2012 de manière équilibrée. Nous relevons, qu'à notre connaissance, effectivement, l'Etat n'a pas apporté sa caution à Cité Alfen. Nous relevons encore qu'à notre connaissance, les banques, elles, prêtent et font une analyse différente de la situation de Cité ALFEN.

Enfin, il nous semble que sur les questions posées, il s'agit d'amener des réponses claires, précises et circonstanciées, qui dépassent le terme *d'humilité* que je viens d'utiliser. J'aimerais pouvoir affirmer, très clairement, lorsque je répondrai à ces questions. Aussi, si l'urgence devait être refusée par votre autorité, nous répondrions à ces questions, lors de notre séance des comptes, au mois de mai. Si l'urgence devait être acceptée par votre autorité, je n'aurais malheureusement pas beaucoup plus de choses à vous dire, mais, du coup, le Conseil communal demanderait de pouvoir répondre au mois d'avril, comme nous le permet le règlement.

Enfin, vous permettrez cette petite pique : nous nous demandons surtout si l'urgence de saison, pour les motionnaires, n'était pas de pouvoir exprimer la pénultième puce.

M. Frédéric Hainard, NPL : Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs. Vous me permettrez de répondre à l'humilité du Conseil communal, qui peut être double, du fait que le dossier a changé de chef de dicastère. Mais, il nous paraît que les explications du Conseil communal ne sont pas suffisamment étayées.

Le Conseil communal nous dit que les banques continuent de faire confiance à Cité ALFEN. Cela nous paraît être quelque chose de contraire à la réalité, puisque ces banques ont demandé, si elles prêtaient à Cité ALFEN, que le Conseil d'Etat cautionne. L'exercice est vraiment celui du banquier : il est d'accord de prêter, pour autant qu'un autre s'engage en sa faveur.

De plus, je partage l'appréciation, peut-être du Conseil communal, s'agissant de l'obligation de faire un certain nombre de recherches pour nous répondre. Mais le Conseil communal sait pourquoi, le 12 août 2012, il nous disait que la situation était saine. Alors, il faut qu'il nous l'explique, parce qu'aujourd'hui, nous savons que Cité ALFEN présente plus de CHF 6.5 millions de fonds étrangers contre CHF 77'000.— de fonds propres. Et nous ne sommes que dans le cadre de l'administration d'une société anonyme. Dans ce genre de cas, on doit faire appel, sans délai, au juge, sinon on tombe sous la loi pénale.

Il nous semble, qu'à ce titre-là, le Conseil général est en droit d'être renseigné de manière, à tout le moins brève, sur la situation. Le 31 décembre 2014, il sera trop tard pour nous dire que nous savions, le 18 mars 2013, que Cité ALFEN ne pourrait pas payer.

Et pour répondre au Conseil communal, effectivement, il y a lieu de se poser la question de savoir si le triple A, donné par le Conseil communal sur la situation financière de Cité ALFEN, n'est pas aussi lié à la composition du Conseil d'administration de Cité ALFEN, qui, à l'heure actuelle, est présidé par un socialiste, dirigé par deux socialistes, donc composé, à raison de 5/8^e de membres du parti socialiste.

L'urgence est refusée par 22 voix contre 6.

Motion urgente du NPL (déposée le 7 mars 2013)

En vertu de l'article 6 de la loi instituant une caisse de pension unique pour la fonction publique du canton de Neuchâtel (LCPFPub) du 24 juin 2008, la ville de la Chaux-de-Fonds est affiliée de par la loi à la caisse de pensions, ceci en vertu d'un arrêté du Conseil Général de la ville de la Chaux-de-Fonds du 18 mars 2008.

Depuis, la situation financière, les connaissances, la gestion, ainsi que probablement d'autres éléments moins glorieux, ont conduit Prévoyance.ne à présenter des résultats catastrophiques et notamment un degré de couverture nettement insuffisant.

La recapitalisation va coûter cher aux contribuables neuchâtelois, et chaux-de-fonniers en particulier, mais elle touchera aussi de manière cinglante les collaborateurs de la fonction publique communale ainsi que les retraités de cette fonction publique, qui eux bénéficiaient, auparavant, d'une couverture bien meilleure que celle de la caisse de pension de la ville de Neuchâtel et de celle de l'Etat.

En conséquence, le Conseil communal est prié d'examiner, dans les plus brefs délais, les possibilités légales offertes à notre ville pour se désaffilier de la caisse de pensions Prévoyance.ne, respectivement pour garantir les droits en matière de prévoyance professionnelle des collaborateurs de l'administration communale chaux-de-fonnière et de ses pensionnés.

L'urgence est demandée.

Frédéric Hainard, Fabien Wenger

Amendement NPL

Lors de la séance du Conseil général du 7 mars 2013, le Nouveau Parti Libéral a déposé une motion avec la clause d'urgence relative à Prévoyance.ne.

L'urgence a été refusée.

Peu après, le Tribunal Administratif Fédéral a rendu un verdict qui confirme les interrogations que le Nouveau Parti Libéral se pose en lien avec Prévoyance.ne, respectivement avec les lacunes qui sont apparues lors de la création de la caisse de pensions tel que cela a été "vendu" au Conseil général.

L'urgence est ainsi nécessaire.

Le Nouveau Parti Libéral souhaite dès lors que la clause d'urgence soit introduite sur la motion qu'il a déposé le 7 mars 2013 et qui ne figure d'ailleurs pas à l'ordre du jour de ce jour.

A toute fins utiles, la présente vaut motion urgente à titre subsidiaire.

L'urgence est requise.

Frédéric Hainard, Fabien Wenger

M. Frédéric Hainard, NPL : Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs. Le 7 mars 2013, le Nouveau parti libéral déposait une motion urgente s'agissant de Prévoyance.ne. L'urgence a été refusée car, pour plagier la représentante du Parti socialiste, cela fait bien longtemps que tout figure sur le site internet de Prévoyance.ne et c'est depuis 2008 que nous serions censés connaître la situation et la façon dont Prévoyance.ne a été instituée.

Aujourd'hui, nous nous sommes trouvés face à un petit problème technique : pour des raisons opérationnelles, notre motion ne figurait pas à l'ordre du jour. Donc, nous ne pouvions techniquement pas l'amender. C'est la raison pour laquelle vous avez comblé cette lacune et l'amendement peut être, dès lors, introduit.

Cet amendement vise simplement à introduire une urgence sur l'urgence que vous avez refusée, car, contrairement à ce que pensait le Parti socialiste, le Tribunal administratif a, lui, vu juste et a rendu un arrêt fondamental qui dit que tout n'as pas été fait de manière correcte, dans le cadre de la création de la caisse de pension publique neuchâteloise et que les collaborateurs de l'administration communale chaux-de-fonnière, dont

certaines ont cure, respectivement que les rentiers de l'administration publique communale chaux-de-fonnière, se trouvent aujourd'hui dans une situation péjorée.

Vous nous permettez alors de contenir notre émotion et d'insister sur l'urgence. Les fonctionnaires de notre Ville, pour lesquels nous avons une part de responsabilité s'agissant de leur bien-être, ont le droit de savoir à quelle sauce ils devront participer, dès le 1^{er} janvier 2014, dans le cadre d'un refinancement de la caisse de pension de l'Etat de Neuchâtel, surtout au regard d'un arrêt du Tribunal administratif fédéral qui va manifestement empêcher la caisse de pension d'être assainie, dans les formes voulues. L'arrêt du Tribunal administratif fédéral est relativement clair, s'agissant des lacunes opérationnelles qui ont été générées, lorsque le rapport vous a été rendu, le 18 mars 2008.

C'est la raison pour laquelle, aujourd'hui, nous revenons à la charge. Nous ne sommes pas démotivés par nos préoccupations, avec cet amendement qui vise à introduire une motion urgente qui permet d'examiner, le plus rapidement possible, les moyens de sortir de cette caisse de pension néfaste.

M. Pierre-André Monnard, Conseiller communal (Finances, sécurité et ressources humaines) : Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs. Les motionnaires du NPL sont en division répétitive. Le Conseil communal aussi. Il va donc, une nouvelle fois, refuser l'urgence proposée. J'espère que, cette fois-ci, le NPL comprendra pourquoi le Conseil communal refuse l'urgence, contrairement à ce qu'il fait habituellement.

Effectivement, un arrêt du Tribunal fédéral des assurances a été rendu. Ceci étant dit, il y a encore possibilité d'un recours au Tribunal fédéral. Nous sommes encore dans la période de recours, qui est relativement problématique. Je me vois mal travailler sur ce dossier, alors que les tenants juridiques ne sont pas tous terminés.

Dès qu'il a eu connaissance de cet arrêt, le Conseil communal a procédé à une analyse. Cette dernière est encore en cours entre les différents services, principalement les Services financiers, les Services juridiques, pour analyser la situation telle qu'elle nous serait imposée par l'arrêt du Tribunal des assurances.

Le Conseil général sera informé au plus vite (et nous en faisons ici notre volonté) dès le moment où nous aurons les informations.

Par ailleurs, actuellement, nous sommes mains liées par la décision prise par le Tribunal fédéral (sous réserve d'un recours éventuel) et également face aux décisions qui devraient intervenir de l'autorité de surveillance.

Pour rappel, environ CHF 80 millions ont été mis en réserve, dans le cadre de la fondation Prévoyance.ne. Ceux-ci appartiennent à la fois à

l'employé et à l'employeur et ils n'ont pas été mis dans la fortune de la fondation, mais bien dans un compte de réserve.

C'est pourquoi, nous vous proposons de refuser l'urgence, tout en vous garantissant que nous reviendrons, au plus vite (et c'est normal) devant votre autorité, puisqu'effectivement, vous devez savoir ce qu'il en est et nos employés, actuels ou passés, doivent savoir au plus vite ce qu'il en sera.

M. Frédéric Hainard, NPL : Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs. Un moment, j'ai pensé que le Conseil communal allait nous dire qu'il était plus fort que le Tribunal administratif fédéral... Mais on en est presque là. Le Conseil communal dit qu'il attend de savoir si quelque chose se fait au niveau du Tribunal fédéral !

Vous nous permettez juste de dire que l'urgence est toute particulière parce que si aucun recours n'était déposé devant le Tribunal fédéral, donc si l'arrêt du TAF était en force, l'affaire devrait redescendre à l'autorité de surveillance des fondations LPP à Lausanne, à laquelle nous sommes liés *concordatairement*. Cela veut dire qu'il est certain, alors, que les mesures d'assainissement ne pourront pas être prises en vigueur au 1^{er} janvier 2014. Il eut été intelligent, pour le Conseil communal d'accepter l'urgence et de mettre sur pied un groupe de travail, dans le cadre de la motion, précisément pour examiner quelles mesures devront être prises, si l'arrêt du TAF entre en vigueur, parce que l'autorité de surveillance LPP n'aura pas pu statuer et parce qu'il sera impossible de débiter l'assainissement financier de Prévoyance.ne.

J'ai eu connaissance, tout à l'heure, que le Conseil communal acceptait une motion qui tentait à examiner la façon dont la promotion économique était exercée à La Chaux-de-Fonds. Le Conseil communal a rappelé que c'était juste un rapport d'information qui serait rendu, parce que nous acceptons une motion dont le contenu était déjà réalisé. Je m'étonne que le Conseil communal s'étonne que nous soyons pressés d'obtenir une solution, s'agissant de Prévoyance.ne.

M. Pierre-André Monnard, Conseiller communal (Finances, sécurité et ressources humaines) : Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs. Le Conseil communal relève que le groupe de travail que vous préconisez a d'ores et déjà été constitué, dans la mesure où tous les éléments techniques ont été mis en place et que le groupe a déjà commencé à travailler.

Vous mentionnez, dans votre motion, que la recapitalisation va coûter cher aux contribuables neuchâtelois chaux-de-fonniers, ainsi qu'aux collaborateurs. Clairement, cet argent étant en réserve, il sera utilisé pour la recapitalisation. Il faudra voir maintenant comment le travail technique va se faire.

Dans votre motion, vous dites que nous devons examiner, dans les plus brefs délais, les possibilités légales qui sont offertes pour nous désaffilier. Je rappelle que La Chaux-de-Fonds est membre fondateur, inscrit dans la loi, de Prévoyance.ne et que cela ne peut donc pas se faire aussi facilement que vous semblez le préconiser, d'un point de vue juridique.

Mme Pascale Gazareth, POP : Mesdames, Messieurs Monsieur le Président, Nous en sommes toujours à discuter de l'urgence et pas du fond. Sur le fond, je crois que nous sommes d'accord que nous avons besoin d'informations sur ce dossier important. Mais nous disposons aussi d'une commission financière, qui se réunit prochainement. Les informations, que le Conseil communal pourrait déjà nous donner, trouveraient parfaitement leur place à cet endroit, quand les choses seront un peu plus claires au niveau de notre assemblée.

Nous proposons que cette question soit reprise en commission financière et que nous arrêtions les débats ici ce soir.

L'urgence est refusée par 24 voix contre 6.

Motion

Création d'un nouveau Centre sportif et de loisirs aux Mélèzes

Suite à l'abandon du projet Biodôme, le groupe Libéral-Radical demande au Conseil communal de s'engager dans la création d'un nouveau Centre sportif et de loisirs aux Mélèzes. Ce centre doit offrir à la population une nouvelle patinoire, des salles de spectacles, des piscines intérieures et

extérieures, des lieux d'hébergements pour les sportifs venant participer à une manifestation sur plusieurs jours et des commerces. Pour que le tout fonctionne bien, il faudra doter ce centre d'un parking souterrain qui pourrait avoir un lien avec celui de la gare qui est à l'étude.

Nous savons que la Ville ne peut à elle seule financer un tel projet mais nous prions le Conseil communal d'être le leader de ce projet. Il devra s'atteler à trouver des partenariats publics-privés.

Depuis trop longtemps, les Neuchâtelois se rendent à Bernaqua, au Bouveret, à Saillon, à Lavey les Bains, à Yverdon-les-Bains ou encore au Centre de Loisirs à Saignelégier. Créons un centre de loisirs qui permettra aux habitants de tout le canton de se divertir en dépensant leur argent dans le canton.

Dotons aussi notre équipe de hockey de structures permettant d'accueillir davantage de spectateurs et facilitons la venue des sponsors par la création de loges VIP supplémentaires.

Nous savons que le Conseil communal planche sur ce dossier mais, par cette motion, nous voulons nous assurer que le Conseil communal prévoit un projet d'envergure et non pas, comme on le voit trop souvent, juste une rénovation de l'existant.

Sylvia Morel, Yves Strub, Bastian Droz, Denis Cattin, Claude-André Moser, Valérie Camarda, Christophe Ummel

Mme Sylvia Morel, PLR : Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs. Le groupe PLR a déposé cette motion, il y a une année, car il a envie que la population se plaise à La Chaux-de-Fonds, qu'elle soit fière d'y habiter, mais surtout que la ville lui offre des loisirs intéressants, ainsi qu'aux habitants de tout le canton, voire des cantons voisins.

Comme nous le mentionnons dans notre motion, les gens se déplacent en Suisse allemande et en Suisse romande, pour se rendre dans des centres aquatiques, dans des stades de football ou dans des patinoires ultramodernes, pour voir des équipes de ligue nationale A.

Dans la région, ce genre d'infrastructures n'existe pas. Il y a donc un marché à prendre et nous demandons au Conseil communal de devenir ambitieux pour notre région.

Ce complexe amènera les Neuchâtelois du bas du Canton dans notre ville. En venant chez nous pour leurs loisirs, ils découvriront petit à petit que notre ville est agréable et qu'il y fait bon vivre.

Nous savons que le Conseil communal n'a pas attendu que nous développions notre motion pour se mettre au travail. Nous avons d'ailleurs voté des crédits spéciaux pour faire cette étude. Pour le moment, nous ne sommes pas au courant de ce que prépare le Conseil communal.

Nous profitons du développement de cette motion pour vous rappeler que nous ne voulons pas un projet de rénovation de la piscine, mais un complexe sportif, culturel et commercial, avec parking bien entendu.

Les équipements sportifs de la ville doivent aussi être rénovés, mais cela fait partie de l'entretien régulier de nos installations sportives et donc, de la gestion courante.

Le futur complexe des Mèlèzes n'est pas comparable à ce que nous avons. Pour sa réalisation, il faut de solides partenaires. La Migros, à l'étroit dans son centre Métropole pourrait être le partenaire idéal, avec d'autres bien sûr.

C'est dans cet esprit que nous demandons au Conseil communal de faire une étude qui aille dans le sens de notre motion. Nous souhaitons que le Conseil général soit informé régulièrement de l'avancement de l'étude, afin d'éviter des oppositions, voire un référendum, lors de la présentation du projet final.

Nous vous remercions par avance de bien vouloir accepter notre motion et de nous associer, ainsi que les autres groupes, à la réalisation de ce beau projet. Je vous remercie.

M. Jean-Pierre Veya, Conseiller communal (Affaires culturelles, sports et jeunesse) : Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs. Le Conseil communal, bien sûr, acceptera cette motion, puisque, comme le soulignent les motionnaires, le Conseil communal s'est déjà mis au travail. Les motionnaires souhaitent, par cette motion, donner le signal d'un soutien politique à la démarche en cours.

Si les choses se passent comme prévu, donc encore sous certaines réserves, votre Conseil devrait être saisi d'une demande de crédit d'étude, soit juste avant les vacances d'été, soit juste après, le timing n'étant encore pas absolument déterminé.

A l'occasion de l'examen de ce crédit d'étude, votre Conseil pourra baliser un peu le terrain pour le Conseil communal, de manière à ce qu'ensuite, l'étude puisse être menée, finalisée, pour arriver à une demande de crédit d'engagement. Dans cette seconde partie, c'est-à-dire après l'approbation d'un crédit d'étude, des démarches de consultation auprès des utilisateurs, des écoles, des clubs sportifs, de la population, des partis politiques, de la commission des sports seront associées à nos réflexions, avant qu'un projet, dont le dessein est plus définitif, ne vous soit soumis.

A ce stade, je peux confirmer que le Conseil communal a effectivement écarté "*une simple réhabilitation*" des installations existantes, considérant que le rapport coûts/plus-value (pas seulement au niveau financier, mais aussi en termes de prestations) n'était pas extrêmement favorable, puisque l'on parlait d'un montant d'environ CHF 15 millions, pour finalement avoir exactement la même chose. Cela est apparu au Conseil communal et, si ma mémoire est exacte, à la commission des sports également, comme beaucoup d'argent pour peu de choses en plus.

Nous sommes effectivement partis sur un projet d'une nature et d'une ambition différente.

J'aimerais aussi peut-être un peu restreindre votre enthousiasme. Même si l'on réfléchit à un projet qui présente clairement une certaine ambition, à ce stade, nous n'imaginons pas créer de nouvelles salles de spectacles. Il faut s'entendre sur le genre de salles de spectacles dont nous parlons (salles de spectacles à la disposition de la vie associative est une chose, mais, pour moi, une salle de spectacles est un lieu équipé professionnellement pour accueillir des spectacles). A ce stade, nous ne parlons pas de créer une nouvelle salle de spectacles sur le complexe des Mélèzes. Dans le même projet, il n'est pas prévu, puisque vous évoquez l'équipe de hockey et la patinoire, en même temps que la piscine, de faire une rénovation complète de la patinoire, qui n'en a d'ailleurs pas absolument besoin dans l'immédiat. Je vous rappelle que votre autorité a voté assez récemment un crédit de CHF 1'600'000.— pour un ensemble de travaux de rénovation et réhabilitation à la patinoire des Mélèzes. D'ailleurs, la réalisation de ces travaux touche à sa fin.

Sous réserve de ces deux éléments qui, à ce jour, ne sont pas pris en comptes dans les réflexions entamées, nous espérons que nous pourrons, avec le Conseil général, proposer à la population de cette ville, une mue importante du site des Mèlèzes qui amènerait, pour l'ensemble des utilisateurs, une réelle plus-value et qui permettrait aussi d'attirer un public qui viendrait d'au-delà du seul bassin local.

Concernant la question des recherches de financement, c'est un exercice auquel le Conseil communal s'astreint tout à fait régulièrement. Il a, sur ce projet, déjà commencé de prendre des contacts au niveau cantonal, comme au niveau fédéral. Il a également pris langue avec les autres villes du canton. Le Conseil communal est effectivement tout à fait ouvert à travailler sur des logiques de partenariat public/privé, en particulier sur un projet comme cela, où sur certains aspects. La seule chose qu'il a écartée, c'est ce que vous avez cité, c'est-à-dire de s'approcher d'une grande marque ou une grande surface, puisque, vous le savez, cette ville est déjà largement saturée par les commerces de grandes surfaces. Nous sommes plus que servis. Ce n'est pas dans ce type de milieux que nous irons chercher des partenariats public/privé.

Je vous remercie de votre attention et j'espère que d'ici le mois de juin, ou au plus tard septembre, nous aurons l'occasion d'un large débat sur l'avenir du site des Mèlèzes.

M. Laurent Duding, PS : Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs. Je profite de l'ouverture du débat pour faire quelques considérations. Je précise que le Parti socialiste soutiendra le texte du PLR, même si les options, notamment celle du centre commercial, nous laissent un peu dubitatifs.

Nous voulons rappeler notre profond et intangible soutien au projet de rénovation de la piscine des Mèlèzes et surtout partager avec le Conseil communal, les considérations suivantes :

De notre point de vue, ce dossier comprend certes, bon nombre d'aspects techniques, par rapport auxquels des options devront être prises prochainement. Mais, la perspective d'un réaménagement complet du site des Mèlèzes nous paraît dépasser la seule dimension technique et les prestations proposées, à terme, à la population.

De l'avis du Parti socialiste, la réflexion doit être élargie à la vision et au développement que l'on souhaite donner au quartier des Mèlèzes dans son ensemble, via les importants investissements à consentir. De même que l'accès au site et la question de la mobilité devront impérativement être pris en compte dans les réflexions à mener.

Enfin, afin d'éviter tout blocage, de notre point de vue, il paraît essentiel, à l'image du projet de la nouvelle place de la gare, d'informer régulièrement notre autorité et la population et d'associer cette même population, dans toute la mesure du possible, à la réflexion.

A notre connaissance, un groupement citoyen s'est récemment constitué pour faire valoir son point de vue sur le futur donné au site des Mé-lèzes.

Une dynamique participative nous semble, par conséquent, indispensable, pour que ce projet, qui nous tient à cœur, puisse voir le jour. Merci de votre attention.

M. Pierre-Yves Blanc, Président : Comme il n'y a pas d'opposition, la parole ne doit pas être donnée. Je souhaite arrêter là et dire que cette motion est acceptée. C'est la même remarque que j'ai faite à M. Schafroth tout à l'heure.

La motion est acceptée tacitement.

Mme Sylvia Morel, PLR : Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs. J'ai bien entendu le Conseil communal qui ne voulait pas d'extension de zones commerciales. Ce n'était pas notre idée, mais nous imaginions éventuellement le déplacement d'une entreprise commerciale importante. Si l'on imagine Métropole-Centre, en plein centre-ville, qui pourrait abriter de petites boutiques, des artisans et des bureaux, cela pourrait être intéressant.

Notre idée n'était pas de créer encore une surface commerciale.

Vous pourriez peut-être retenir quand même cette idée. Je vous remercie.

M. Jean-Pierre Veya, Conseiller communal (Affaires culturelles, sports et jeunesse) : Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs. Nous sommes tout à fait d'accord. Il s'agirait d'un déplacement et non la création d'une nouvelle surface commerciale.

Le Service des sports, sur un projet de cette ampleur, ne travaille pas seul. Il n'en a d'ailleurs absolument pas les moyens. Il est accompagné par un groupe de travail interservices et bénéficie, en particulier, du soutien de l'urbaniste communal et de l'ingénieur communal qui, avec le chef du Service des sports, sont les trois chevilles ouvrières qui font avancer le projet. C'est dire si les préoccupations que vous citez sont aussi les nôtres. De même, la question non pas de l'information, mais de la communication, au sens d'être deux, de partager, d'échanger des idées pour construire ensemble un projet. Je connais fort bien le groupe que vous citez puisque je l'ai déjà rencontré deux fois. Nous avons d'ailleurs prochainement rendez-vous. Même si nous ne sommes pas encore partis dans une démarche de consultation formelle, nous avons les oreilles grandes ouvertes, de même que les yeux. Je vous remercie de votre attention.

Motion

Oui à l'intégration, ~~stop aux discriminations~~, continuons l'effort (amendé)

L'intégration et la participation de tous les habitants de notre cité à la vie économique, sociale, culturelle et politique est fondamentale pour assurer une coexistence pacifique fondée sur l'égalité de dignité de toute personne.

L'accès à l'emploi d'une partie de la population est pénalisé par l'existence de préjugés et parfois d'un racisme latent qui crée des discriminations à l'embauche.

La ville doit donner l'exemple en matière d'intégration professionnelle et de non-discrimination. Son personnel doit refléter le caractère multiculturel de notre société et ses diverses minorités, notamment celle issue des migrations récentes.

Nous demandons au Conseil communal d'étudier toutes les possibilités d'inclure dans son administration des personnes représentatives de toutes les composantes de notre société contemporaine.

Silvia Locatelli, Celia Clerc

Mme Silvia Locatelli, PS : Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs. Tout d'abord, nous souhaiterions dire que la volonté des motionnaires n'est pas de remettre en question tout ce qui s'est fait au sein de cette commune, mais bien de vouloir consolider tout cela.

Cette motion n'est pas un texte isolé, puisqu'il a été déposé quasiment simultanément par les groupes socialistes du Locle, de Neuchâtel et de La Chaux-de-Fonds, tout comme il aurait aussi pu l'être au Grand Conseil, afin de mettre le doigt sur une problématique qui demeure, celle de l'intégration au sein de l'administration et de l'exemple que celle-ci a à jouer.

Conscients également du travail qui avait été fourni par la Commune, il est nous est apparu que le titre de la motion allait un peu trop loin. C'est pourquoi nous avons déposé un amendement.

Nous vivons dans une société multiculturelle et ce multiculturalisme est une richesse pour notre pays. Cela l'est d'autant plus dans un canton comme le notre, où cette cohabitation est basée sur l'échange et non sur une logique d'assimilation.

Malheureusement, et malgré les efforts, on remarque que certaines communautés sont encore très stigmatisées et le ressortissant rencontre des difficultés professionnelles, plus particulièrement dans les métiers de représentation et administratifs.

En ce sens, le rôle que peut jouer l'administration est particulièrement important. En effet, par sa position exemplative et la visibilité qu'elle a envers la population, elle est apte à donner un signal positif qui peut faire des émules, même auprès de l'économie privée.

Ce que nous demandons, par le biais de cette motion, c'est bien d'étudier les moyens qui sont à disposition, pour pouvoir jouer cette valeur d'exemple et continuer les efforts déjà consentis en la matière, depuis de

nombreuses années. Un bilan de ce qui a déjà été fait serait d'ailleurs également une bonne chose pour nous permettre d'avoir une meilleure vision de la situation, sur le plan communal. Je vous remercie.

M. Pierre-André Monnard, Conseiller communal (Finances, sécurité et ressources humaines) : Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs. Nous étions partagés sur la réponse à donner. Il était important d'entendre votre développement.

Le Conseil communal acceptera la motion proposée ce soir. Mais, en tout état de cause, il met une condition sine qua none à l'acceptation. Il ne veut pas de discrimination positive. Votre développement ne l'a pas mentionné. Si cela avait été le cas, le Conseil communal aurait refusé la motion.

Comme vous l'avez dit, le Conseil communal est déjà sensible à la problématique et le nécessaire est fait. Comme vous le proposez, la motion aboutira à un rapport d'information qui vous permettra de comprendre quels sont les différents chemins que nous poursuivons dans le cadre de l'intégration.

A ce jour, l'administration communale emploie 43% de dames et 57% d'hommes. Cette différence s'explique par le fait qu'il y a beaucoup de fonctions techniques, respectivement de secours, dans lesquelles nous ne recevons quasi aucune postulation féminine. A titre d'exemple : la Voirie, les Espaces verts, la Conciergerie, le SIS, quand bien même, tant mon commandant que moi, espérons avoir, une fois, une dame au SIS.

Au niveau des cadres, nous pouvons constater qu'il y a 29% de dames.

Concernant l'intégration professionnelle, nous travaillons en étroite collaboration avec les ORP, l'ISP et l'IMP, les civilistes. Tous ces gens représentent 23 personnes actuellement occupées dans notre administration.

Quant à la formation, entre les apprenants, les stagiaires, les étudiants et autres types de formations, il y a 61 personnes actuellement occupées dans notre collectivité.

Pour la reconversion professionnelle, nous travaillons, au niveau de l'administration, en collaboration avec Job Service, avec l'OAI et avec d'autres assurances et organismes.

Nous parlons aussi de cas divers. A titre d'information, nous avons engagé, à titre temporaire, un étudiant à 20%, qui a un important handicap moteur, suite à un accident tragique, il y a un an et demi. Il est important, pour lui, qu'il puisse retrouver la confiance et, en ce sens, nous lui permettrons de redémarrer une formation de type universitaire.

Quant aux nationalités, et je le répète, nous ne voulons pas de discrimination positive, 88% de nos employés sont de nationalité suisse. Toutefois, il est important de mentionner que, dans ce pourcentage, il y a beau-

coup d'étrangers naturalisés. Nous nous retrouvons avec une proportion de 12% de personnel étranger, soit environ une centaine de personnes, avec, comme nationalités, dans l'ordre alphabétique et non pas dans un ordre d'importance : Algérienne, allemande, belge, bolivienne, bosniaque, camerounaise, canadienne, cambodgienne, congolaise, cubaine, érythréenne, espagnole, française, italienne, ivoirienne, japonaise, portugaise, sénégalaise et slovaque.

Vous voyez que votre administration fait déjà appel à de nombreuses personnes.

Nous acceptons cette motion, étant entendu que nous ne voulons pas de discrimination positive. Merci.

Mme Silvia Locatelli, PS : Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs. J'ai déjà défendu cet amendement, dans le sens où, étant donné que cette motion a un sens particulier, dans notre ville, qui fait déjà un certain nombre d'efforts, nous estimions qu'il s'agissait de continuer l'effort, plutôt que de dire stop à quelque chose qui a peut-être moins lieu d'être, ici, à La Chaux-de-Fonds.

M. Pierre-André Monnard, Conseiller communal (Finances, sécurité et ressources humaines) : Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs. Pas de problèmes pour le Conseil communal.

L'amendement est accepté par 26 voix sans opposition.

Mme Pascale Gazareth, POP : Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs. Du moment qu'il y a un amendement, il y a une ouverture de débat. Je me permets simplement d'appuyer cette motion, au nom du POP. Nous non plus, comme le Conseil communal, nous ne souhaitons pas de discrimination positive. Mais, entre discrimination positive et laisser les choses aller, il y a un petit espace, dans lequel nous souhaitons néanmoins que la Commune s'investisse plus activement. C'est à ce titre que nous soutiendrons cette motion.

Beaucoup des phénomènes, dont sont victimes différentes populations, en matière de discrimination, relèvent de phénomènes très inconscients. Il y a vraiment besoin d'une sensibilisation particulière, sans aller jusqu'à la discrimination positive. Mais il s'agit bien de sensibiliser à ces phénomènes de discrimination, qui échappent le plus souvent à notre perception consciente. C'est bien ce que nous aimerions voir améliorer. Parce que, avec 12% de personnes, hors naturalisés nationaux, dans l'administration, nous sommes encore loin des pourcentages de la population totale. Cela montre que nous avons encore des efforts d'intégration à faire. Je vous remercie.

M. Philippe Kitsos, Verts : Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs. Le groupe des Verts prend position pour appuyer cette motion.

Nous aimerions préciser deux choses : sur la liste que fait le Conseil communal, il faudrait aussi prendre en compte quels sont les postes où les étrangers sont concentrés. Selon le rapport de la commission fédérale sur le racisme, on sait que sur les postes à haute valeur, les postes qualifiés, les gens issus de l'immigration sont nettement sous-représentés.

La sensibilisation de la population au sein de l'administration, au sein de la population, est importante. Mais il y a aussi des mesures à prendre qui ne sont pas de la discrimination positive : par exemple, formuler les annonces d'embauche de manière non discriminatoire, dans les termes. Des méthodes sont préconisées par la commission fédérale sur le racisme. Une de ces méthodes est également de faire une procédure d'engagement anonyme. On sait encore les préjugés qui entourent les candidatures, lorsqu'il s'agit de personnes de certaines régions ou pays.

Nous aimerions que le Conseil communal s'informe aussi sur les travaux faits au niveau fédéral, avant de nous soumettre son rapport d'information. Je vous remercie.

M. Yves Strub, PLR : Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs. Nous appuyons totalement cette motion, ainsi que l'amendement apporté. Je crois que nous devons tous lire les articles d'aujourd'hui dans *Le Temps*, qui ont traité de l'immigration et de l'intégration et qui sont extrêmement bien faits. M. Pascal Couchepin, qui a tenu un rôle assez important, a dit des choses très intéressantes. Il disait, qu'au fond, l'immigration existe depuis l'époque d'Adam. C'est donc quelque chose qui remonte à très loin.

M. Adrien Steudler, UDC : Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs. Le groupe UDC combattra cette motion. A première vue, cette motion peut paraître on ne peut plus louable et remplie de bonnes intentions. Malgré ces premières impressions, cette motion demande à instaurer des quotas de personnes de nationalités étrangères dans nos services.

Premièrement, le fait de mettre des quotas dans la fonction publique dérange notre groupe sur le principe.

Deuxièmement, le fait de mettre en doute le Conseil communal et/ou les ressources humaines de notre Ville, dans leurs capacités à être non discriminatoires lors de l'engagement de nouveaux collaborateurs, nous ferait sourire, sachant quelles personnes sont en place et en voyant de quel parti vient la motion. Mais malheureusement, cela ne nous fait même pas rire.

Troisièmement, si l'on doit commencer à prendre une personne juste pour sa nationalité, afin de remplir les quotas multiculturels imposés, et du

même coup préférentiel par ce biais une personne mieux aux qualités requises, le groupe UDC le refuse.

Sur ce point, le groupe UDC, dans toutes circonstances, défendra toujours le principe d'avantager les qualités d'un candidat que toute autre raison.

Pour conclure, le fait de mettre des ratios, des quotas, crée justement des discriminations sur la qualité des candidats. Cette motion possède donc un effet pervers et est complètement contre-productive. Merci de votre attention.

Mme Silvia Locatelli, PS : Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs. Évidemment, en tant que Conseillère générale, je respecte l'avis de chacun des groupes. Je respecte l'avis de l'UDC sur ce point. Cependant, j'aurais préféré qu'avant de prendre la parole, ils relisent le texte de la motion et peut-être qu'ils écoutent ce que j'ai dit, pour autant que l'on puisse leur demander cela.

Je déplore la dérive que à laquelle on assiste, dans ce Conseil général, où les débats semblent plus être une plateforme électorale pour certains qu'un vrai débat qui apporte un plus à notre société. Je vous remercie.

M. Marc Schafroth, UDC : Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs. Non seulement j'ai lu la motion et j'ai bien écouté Mme Locatelli. Il me serait difficile de ne pas l'entendre, vu la proximité à laquelle elle se trouve.

Je voudrais dire que l'amendement concernant le titre de la motion est intéressant, puisqu'il se voulait moins contraignant ou moins stigmatisant, rigide.

Pour ma part, et c'est personnel, je pourrais entrer en matière sur cette motion, si le paragraphe N°3 était supprimé, tout simplement, au vu de ce que le Conseil communal nous a déjà dit et dans le même but de faire que cette motion soit moins stigmatisante. Pour moi, ce serait une solution. Dans ce sens-là, je pourrais entrer en matière sur la motion et inviter mon groupe à en faire de même.

Mme Silvia Locatelli, PS : Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs. Même si j'apprécie l'ouverture exprimée par Marc Schafroth, au nom du groupe UDC, nous ne modifierons pas cette motion, tout simplement parce que nous ne voyons pas le problème au niveau du troisième paragraphe. Cette motion reflète parfaitement ce qu'a dit le Conseil communal. Il nous a parlé d'une certaine représentativité, au sein de l'administration actuellement. Effectivement, on peut déplorer qu'il ne s'agisse que de 12%, mais je pense que toutes les composantes de notre société ont le droit d'être représentées, dans l'administration ou ailleurs.

Dans ce sens, cela ne mange pas de laisser ce paragraphe. Je dirais même que cela donne tout son sens à cette motion.

La motion amendée est acceptée par 24 voix contre 6.

Motion

Police de proximité

Le groupe UDC observe dans les rues de notre ville une augmentation de la petite délinquance, des incivilités et d'un sentiment d'insécurité exacerbé au sein de la population.

Devant ce constat, il nous apparaît qu'une des mesures importantes serait de remettre en place une réelle police de proximité.

Bien sûr, avec le passage à la police unique, la ville a économisé un demi-million ... mais cette économie valait-elle vraiment ce prix?

En conséquence, nous demandons au Conseil communal d'étudier toutes les solutions pour pallier ce problème, y compris la réintroduction d'une police communale ou même la sortie de police neuchâteloise.

Hughes Chantraine, Marc Schafroth, Michel Hess

M. Marc Schafroth, UDC : Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs. Je prends la parole pour vous rapporter les propos du premier signataire, M. Chantraine.

Le groupe UDC s'inquiète de la montée en puissance des atteintes à la sécurité de la population. En effet, contredisant les statistiques, répétées comme une litanie par notre exécutif, le porte-parole de Police neuchâteloise annonce une recrudescence importante des cambriolages dans le canton, principalement dans les deux grandes villes. Cette augmentation atteint 50% sur deux ans.

De plus, nos entreprises subissent les assauts répétés de bandes organisées venues d'outre frontières et sachant pertinemment profiter de nos lacunes en matière de surveillance policière.

Suite aux diverses interpellations et motions déjà déposées sur le sujet, le responsable de la sécurité au sein du Conseil communal a toujours fait la sourde oreille, avec, pour toute réponse, des données statistiques inexploitable.

Notre exécutif prend-il conscience que, par son inaction, par ses tergiversations, il finit par se rendre complice des crimes perpétrés sur le territoire de la commune ? Il n'a pas le droit d'abdiquer en menant la politique de l'autruche.

Une économie substantielle a été réalisée en 2007 avec le passage à la police unique. Celle-ci n'a, pour le moins, pas donné les résultats es-

comptés. Associé à une augmentation réelle de la violence et des incivilités, le sentiment d'insécurité croît fortement au sein de la population.

Les chiffres donnés par le représentant du Conseil communal, lors des précédents débats sur la question, ne rassurent personne et laissent un arrière goût d'amertume, tant aux victimes de brigandages qu'aux personnes molestées, même verbalement, qui en ressentent encore les effets sur leur vie quotidienne, longtemps après ces agressions. Le prix en thérapie, en indemnisations par les assurances ou les coûts induits à la police scientifiques explosent.

Nous sommes donc en droit de se demander si les économies réalisées à l'époque sont effectivement réelles. Ce phénomène n'est assurément pas assez pris en compte par notre exécutif et notre groupe demande qu'à l'instar d'autres villes de Suisse romande, une réévaluation sérieuse des besoins en policiers soit menée.

Nous sommes convaincus que là n'est pas la seule réponse que le Conseil communal peut apporter aux problèmes d'incivilités et de salubrité, autant qu'aux problèmes de brigandages.

Pourtant, force est de constater qu'une présence accrue de policiers en uniforme dans les rues a un effet dissuasif certain.

Pour l'UDC de la Ville de La Chaux-de-Fonds, il ne doit pas y avoir de tabous. Toutes les pistes doivent être étudiées.

M. Pierre-André Monnard, Conseiller communal (Finances, sécurité et ressources humaines) : Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs. Le Conseil communal était relativement satisfait des termes utilisés dans la motion déposée par l'UDC. Ceci étant, les termes, mentionnés aujourd'hui par le représentant de l'UDC, sont de nature à nous choquer, en parlant de crimes ou d'éléments tels que ceux-ci.

Clairement, dans le cadre des affaires délictuelles dans la ville, on relève une petite délinquance. Il faut s'entendre sur la terminologie : on relève des incivilités, un sentiment d'insécurité. Certes, ces éléments sont là et ne sont pas contestés.

Le Conseil communal se plaint encore, pour une fois, de constater que le groupe UDC, dans sa motion, mais pas dans son développement, ne va pas jusqu'à comparer la situation de notre ville à celle de Lausanne par exemple.

De l'avis du Conseil communal, et c'est à ce quoi il travaille, la sécurité de proximité (j'ai bien dit la sécurité de proximité) n'est pas le seul fruit de la police, soit-elle de proximité. Mais, elle est le fait de la collaboration d'un nombre importants d'acteurs, dans le cadre de cette ville. A ce titre, pour le Conseil communal, la sécurité de proximité dépend également, par exemple, du Service de la jeunesse, de CPTT, des éducateurs de rue, de l'AEMO, du Service de la protection de l'enfance, et ce, afin que ce sys-

tème de sécurité de proximité tiennent son rôle, à la fois préventif et répressif.

Les motionnaires mentionnent une économie d'un demi-million, depuis l'introduction du contrat de prestation de la police neuchâteloise. La sécurité police locale nous a coûté :

En 2005, CHF 8'155'000.–

En 2011, CHF 5'738'000.–

Soit, une diminution supérieure au demi-million mentionné dans votre motion.

Par ailleurs, il n'est pas inutile de rappeler que la police unique a été instaurée par la loi sur la police (loi cantonale) qui fait obligation d'adhérer à cette police unique, ce qui fait perdre toute substance à la motion que vous avez déposée. Selon la loi, les tâches de police sont du ressort exclusif de la Police neuchâteloise.

Je me permets de vous lire quelques extraits de la loi LPol, ce qui nous permettra de bien éclaircir la situation.

"Les tâches de la police communale sont celles qui sont attribuées aux communes par la législation, notamment dans le domaine de la police de circulation et de la police de proximité. Les communes sont seules compétentes, notamment en ce qui concerne la gestion de leur domaine public (c'est dans ce contexte que nous avons instauré le Service du domaine public), l'octroi d'autorisations communales diverses (même commentaire) et le respect des prescriptions de droit administratif."

En ce qui concerne les tâches exécutées, la LPol est également précise dans ses articles 39 et 40. Elle précise que, pour les tâches de police communale, qui sont attribuées aux communes par la législation, les communes peuvent engager des assistants de sécurité publique, conformément à l'article 13, etc... de la présente loi.

Pour mémoire, selon ces articles, les agents de police doivent être au bénéfice d'un brevet fédéral de policier.

Concernant les tâches de la Police neuchâteloise, prévues par cette LPol, l'article 40 nous dit : *"Si l'exécution des tâches de police communale requiert des mesures de police exigeant une formation spécifique (je rappelle, un brevet de policier) elle est accomplie par la police neuchâteloise."*

C'est la LPol qui mentionne cet élément.

En son alinéa 2, il précise : *"les interventions dans le domaine de la police judiciaire, de police secours ou lors d'événements extraordinaires et imprévisibles, ne relèvent pas des tâches de la police communale, mais de la seule compétence de la police neuchâteloise."*

A notre sens, il ressort exclusivement de la loi, l'organisation de la police. En conséquence, le Conseil communal vous propose de ne pas accepter la motion proposée ce soir et de s'en tenir, en ce qui concerne les développements faits, à la loi cantonale qui nous impose certaines règles.

Vous avez mentionné, tout à l'heure, que, dans le cadre de notre ville, certains actes ont été commis. Vous avez mentionné, par exemple, les vols. Je tiens à attirer votre attention sur le fait que, à quinzaine, je rencontre le chef de la Police de proximité du Canton de Neuchâtel, que nous avons la chance de trouver ici, dans ces locaux. Cela me permet de le rencontrer relativement facilement. Certes, des pics de vols se manifestent principalement avant les vacances et durant les périodes de Noël. Mais j'insiste sur le fait que ces pics sont largement, très largement plus importants dans la Ville de Neuchâtel qui, elle, comprend une police de proximité communale, de laquelle on nous dit le plus grand bien, semble-t-il, au niveau de la commune.

Vous avez mentionné les entreprises, en stigmatisant le fait qu'elles étaient attaquées (et j'exagère un peu sur votre terminologie) par certains malfrats. J'insiste sur le fait que la police cantonale a mis sur pied, l'année dernière, une information et une collaboration avec l'ensemble des entreprises de cette ville. La police de proximité a rencontré plus de 200 entreprises qui étaient à risque. Dans ce contexte, elle a eu un succès important. Cela a aussi permis de mettre en relation les systèmes de sécurité de ces entreprises et le système policier qui doit être pris en considération. Cette organisation dit "*Tourbillon*" a rendu le Conseil communal satisfait des opérations de police réalisées dans le cadre de la protection des entreprises. Vous pouvez en demander confirmation aux différentes entreprises que vous pourriez connaître. Les gens ont été extrêmement satisfaits de voir la police de proximité venir chez eux, regarder quelles étaient les mesures prises et éventuellement faire part de leur commentaires.

Vous venez de me reprocher mon inaction dans le cadre de ce dossier et je ne saurais l'accepter, cette fois-ci en tant que Conseiller communal. Je rappelle que, pour moi, la sécurité est un élément éminemment important. Mais, je parle bien de sécurité de proximité et non pas de police de proximité. Je réfute complètement la notion de *crimes dans la ville*. Nous ne sommes pas (et j'aurai l'occasion de répondre à d'autres interpellations) aussi loin que Lausanne, Grozny ou autres...

Quant à une présence accrue, je relève les informations données dans le cadre de la commission de sécurité qui précise que, depuis l'année passée, il y a, de nuit, une patrouille supplémentaire, suite à la vision que nous avons eu d'un manque de patrouilles durant la nuit.

J'espère vous avoir convaincus, non pas de voter non par rapport à cet élément, mais bien de vous avoir fait comprendre que, malheureusement, cette motion perd toute sa substance, du fait des développements que j'ai faits. Merci.

Amendement POP

(texte au début du présent procès-verbal)

Mme Sarah Blum, POP : Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs. L'UDC dénonce dans sa motion une augmentation de la petite délinquance et des incivilités en ville. S'il ne faut pas tomber dans l'alarmisme, nous constatons également que la violence existe et qu'il ne faut pas la minimiser. Mais, selon nous, la prévention de cette violence ne passe pas seulement par un renforcement de mesures policières, mais aussi par un renforcement de la prévention sociale. Les personnes qui dérapent sont, en effet, souvent désœuvrées et/ou perdues et un accompagnement adéquat pourrait leur être d'un grand secours. C'est pour cela que nous demandons le remplacement du dernier paragraphe par la rédaction suivante :

En conséquence, nous demandons au Conseil communal d'étudier toutes les solutions, comprenant également des mesures de prévention sociale pour pallier ce problème, y compris la réintroduction d'une police communale ou même la sortie de police neuchâteloise.

M. Marc Schafroth, UDC : Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs. J'ai pris acte des réponses du Conseil communal, que je remercie. L'Union démocratique du centre, parti de droite, contrairement à ce qui a été dit, tout à l'heure, accepte avec plaisir l'amendement proposé ce soir.

M. Daniel Musy, PS : Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs. Si certains des membres du Parti socialiste accepteront, du bout des lèvres, cette motion, d'autres s'abstiendront.

Entendre un parti gouvernemental dire que le Conseil communal se rend complice de crimes perpétrés sur notre territoire, c'est la rhétorique de l'extrême droite et non pas de la droite. C'est à dénoncer ! C'est une parole irresponsable, illégitime. Ce sont des effets de manches, bien différents du ton relativement mesuré de cette motion. Sur ce plan, nous soutenons le Conseil communal qui a été choqué par ces paroles inacceptables.

Pour en revenir à la motion, elle pose, il est vrai, le problème de la réelle police de proximité. Notre parti a été, depuis longtemps, le fer de lance d'une amélioration de cette police de proximité. Nous avons été l'initiateur d'une interpellation interpartis adressée à Monsieur Studer, lors d'une séance au Locle, avec les deux villes. Nous avons demandé une modification du règlement de la commission de sécurité publique, exigeant du Conseil communal un rapport trimestriel, au début de chaque trimestre, sur le mandat de prestations. Nous avons soulevé, lors de la séance du budget 2012, la nécessité d'une meilleure information de la police de proximité aux citoyens, concernant les mesures dont cette population dispose pour porter plainte et être secourue.

Nous considérons que cette mesure, amendée par le POP, peut, sur le fond, servir encore de pression, pour le Conseil communal, pour véritablement atteindre les buts que nous défendons.

M. Frédéric Hainard, NPL : Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs. Loin du débat idéologique entre la gauche de la gauche, la gauche ou l'extrême droite, vous permettrez au Nouveau parti libéral, de droite, d'intervenir sur la motion du groupe UDC.

Dans un journal, qui donne manifestement la nausée, du 15 février 2013, Olivier Guéniat, dont certains ici ont loué la grande intelligence et la compétence, disait 91%. C'est l'augmentation des vols par effraction, entre 2009 et 2012. Permettez-nous de dire au Conseil communal que, pour nous, 91% d'augmentation des vols par effraction, ce n'est pas un pic.

60,3%, c'est le pourcentage d'infractions identifiées et causées par l'immigration magrébine, en 2012. Ce n'est pas non plus juste un pic, mais c'est un véritable problème.

Le Conseil communal nous dit que La Chaux-de-Fonds n'est pas Lausanne. Permettez-nous juste de vous dire que le Procureur Feuz, qui a démenti de manière assez cinglante, les propos du Commandant ad interim de Police neuchâteloise, a comparé le canton de Neuchâtel, par ses deux centres, La Chaux-de-Fonds et Neuchâtel, à la Ripone. Naturellement, le Chef du DJSF a immédiatement envoyé un ordre clair et précis à tous les collaborateurs de la Police neuchâteloise de ne pas se prononcer sur les affirmations du procureur Feuz. Ce dernier disait, sur RTN, qu'il ouvrait, en général, dix procédures pour trafic de drogue, mais qu'il en a ouvert 60 en 2012, quasiment autant à La Chaux-de-Fonds qu'à Neuchâtel.

Nous dire, aujourd'hui, que la situation, en termes de sécurité à La Chaux-de-Fonds est juste l'objet, parfois, de quelques pics, ce n'est pas respectueux vis-à-vis du Conseil général et vis-à-vis des citoyens qui attendent aussi. C'est, comme la fiscalité, un élément de bien-être.

Effectivement, la police de la Ville de La Chaux-de-Fonds, la police locale, coûtait quelques 8 millions et demi par année (en tous cas en 2005). Et, aujourd'hui, le mandat de prestations coûte quelques 5 millions et demi à la Ville de La Chaux-de-Fonds. Pourquoi faut-il compter tous les coûts et que le montant de CHF 3 millions économisés est faux ? Parce qu'il faut inclure tous les coûts induits par le Service du domaine public qui, encore et toujours, est un doublon parfois de ce que fait la police. La police s'est désengagée de certaines tâches et le Service du domaine public doit les compenser. Il faut prendre ces coûts en compte dans la pseudo économie réalisée. Il faut prendre deux autres éléments en considération : avant, à une police locale qui coûtait CHF 8.5 millions de francs par année, il y avait en permanence 10 agents de police. Je mets le Conseil communal au défi de trouver 10 agents de police dans les locaux qui ont été désertés ce soir à 18 heures. Maintenant, il n'y a pas de patrouilles de police de proximité dehors. Il y en aura peut-être une vendredi. C'est un coût qu'il faut aussi prendre en compte.

Il faut savoir qu'en plus de 10 policiers de la police locale, qui nous coutait CHF 8.5 millions par année, il y avait deux policiers au Locle, 9 policiers à SISPol et 2 policiers dans le Val-de-Ruz. Nous ne payions rien de plus à l'État. A l'heure actuelle, il y a, si tout va bien, 2 policiers à disposition pour le district de La Chaux-de-Fonds, le district du Locle et le district du Val-de-Ruz. Et, éventuellement 2 policiers qui viendraient en appui.

Il se trouve que j'ai récemment été l'objet d'un cambriolage. Deux policiers sont venus, 1h30 après le cambriolage, depuis Colombier. Si c'est la police de proximité que nous payons, à coup de CHF 5 millions, pour la voir venir depuis Colombier, vous me permettrez de rejoindre l'UDC dans son analyse de la sécurité. Mais, les deux collaborateurs qui faisaient le constat des dommages sont partis car il y avait une bagarre en ville de La Chaux-de-Fonds et personne ne pouvait gérer une bagarre. Nous observons que la gestion d'une bagarre, c'est un protagoniste et deux gendarmes. Quand les agents, qui ne sont pas des agents de police de proximité de La Chaux-de-Fonds, qui ne sont pas des agents de police-secours de La Chaux-de-Fonds (puisque SISPol a été fermé) sont sur un constat de cambriolage doivent quitter les lieux du constat pour aller gérer une bagarre. Ensuite, ils vont voir un autre constat car, au lieu de 1 ou 2 constats par jour, il y a maintenant 43 à 60 constats par semaine. La police de proximité, telle que nous l'avons ici, est une police de proximité parfaitement théorique, totalement inadéquate, totalement inefficente et surtout pas en phase, car elle a été organisée en 2009, sans prendre en compte que le 1^{er} janvier 2011, le code de procédures pénales neuchâtelois était supprimé par le code de procédures pénales suisse, qui donnait beaucoup d'autres charges, contre leur gré, aux organes de police.

Le problème que Daniel Musy soulevait tout à l'heure, car j'étais avec lui dans le bureau du chef du DJSF pour dénoncer les problèmes de la police de proximité, n'est pas lié à l'introduction, le 1^{er} janvier 2011 du nouveau code de procédures. Parce que Daniel Musy et moi avons rencontré le chef du DJSF en 2008. Ne venons pas aujourd'hui nous dire que tout va bien et que l'on assiste à quelques pics.

Admettons que la situation socio-économique mondiale a fait que nous sommes en face d'une situation qui fait que la police est dépassée. Le Conseil communal a tout le loisir d'adapter le dispositif : il mandate plus de policiers pour assurer notre sécurité. Mais le Conseil communal ne peut pas le faire, parce que les coûts, pour un effectif que nous avons auparavant, serait de CHF 10 millions à CHF 14 millions. On ne doit pas comparer l'économie réalisée, mais l'économie réalisée en rapport avec le nombre de collaborateurs à disposition, dans une structure qui était beaucoup plus efficace et plus malléable, qui permettait de s'adapter à la situation. Celle que nous connaissons ici est rigide parce que demain à 7h, six gendarmes prendront leur service. Mais, si dimanche soir il y a un accident, il y aura zéro gendarmes ici. Ce système n'offre aucune possibilité d'adaptation,

avec une criminalité qui a augmenté de 91% pour certaines infractions, celles qui génèrent un sentiment d'insécurité.

Je crois que la motion de l'UDC, amendée par la motion de la gauche plurielle, a au moins l'avantage de dire : *admettons que peut-être le système n'est pas adéquat, admettons peut-être qu'en se mettant ensemble, on peut réfléchir à un système plus efficace et ensemble, travaillons là-dessus.*

Mais le Conseil communal ne peut pas, pour notre sécurité, se démenner en disant qu'il s'agit d'une base légale cantonale. Je crois que, dans le panel de Conseillers communaux qui gouvernent notre Ville, certains sont candidats députés et auraient l'occasion de modifier la LPol ou, en tous cas, avaient de occasions depuis 2008 déjà. Je vous remercie.

Mme Laure-Anne Herrmann Brand, les Verts : Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs. Si l'on peut regretter aujourd'hui que le groupe UDC surf à nouveau sur un sentiment d'insécurité au sein de notre population, il convient néanmoins d'admettre que certains problèmes existent, en termes de sentiment d'insécurité, voire d'insécurité tout court.

Ainsi, le groupe des Verts relève le manque d'effectif chronique de la police de proximité, lié en partie à l'augmentation de ses tâches administratives. Les Verts regrettent également l'absence pure et simple de cette dernière en soirée et la nuit.

De même, il faut constater que le contrat de prestations n'a pas tenu les promesses faites par le Conseil d'État, qui fait payer désormais aux communes ses errements au niveau de sa planification financière.

Les Verts constatent néanmoins que le texte de la motion contient de nombreuses notions indéterminées. Ainsi, que faut-il entendre par *sentiment d'insécurité* ou *augmentation de la petite délinquance* ? J'imagine que l'UDC n'entend pas par là les parcs sauvages, denrées plutôt courantes dans nos régions, qui mettent à mal la sécurité des piétons ou, par exemple, les abus de pouvoir commis dans des centres de requérants d'asile.

Notons que le rapport sur l'activité de la police de proximité en ville de La Chaux-de-Fonds vise, pour l'année 2013, à renforcer son accessibilité vis-à-vis du citoyen et tend donc à remettre en place une réelle police de proximité.

En conclusion, le groupe des Verts considère qu'il appartient à la commission de sécurité de plancher sur ces questions et d'y apporter des réponses et propose donc de refuser cette motion.

Toutefois, je vous informe que le groupe des Verts entend accepter l'amendement à la motion qui tend à améliorer cette dernière ou, à tout le moins, à la rendre moins pire. Je vous remercie.

M. René Curty, PLR : Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs. On parle de sentiment d'insécurité. Quand je vois en ville, certains parcs publics, même en plein journée, occupés par des gens (jeunes ou vieux) qui boivent des verres, qui dealent, qui font fuir les familles et les enfants, c'est plus qu'un sentiment d'insécurité, c'est de l'insécurité.

On me dit que c'est pire ailleurs. Peut-être. Mais ce n'est pas parce que c'est pire ailleurs que l'on ne doit rien faire chez nous.

Au niveau qualité de la vie, à certains endroits de la ville, certains parcs publics deviennent une catastrophe.

Il y a effectivement quelque chose à faire. Faut-il sortir de la police unique ? Faut-il créer un nouveau service ? Peut-être que socialement, il y a des choses à faire, mais il faut vraiment faire quelque chose.

M. Claude-André Moser, PLR : Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs. Je parle, au nom du Parti libéral radical, démocratique et républicain. Il est clair que des vols, des attaques, même un petit vol, ont des conséquences psychologiques très importantes sur les gens et que, dès que l'on été victime d'une telle chose, on en souffre beaucoup. Il faut donc éviter à tout prix, même les petites délinquances. Quand on entend ce soir, par moment on est rassurés, par moment on est fortement inquiets.

Cela dit, nous avons l'impression que ce soir, on enfonce beaucoup de portes ouvertes. Les débats ne sont pas inintéressants, parce qu'ils sont peut-être plus politiques que lorsque l'on discute de l'opportunité de remplacer des tuyaux ou des installations nécessaires. Cela dit, notre Conseil communal paraît préoccupé par ces problèmes depuis longtemps et nous avons l'occasion, plus que les autres, de côtoyer le Conseiller communal chargé de la sécurité. Nous savons à quel point il est conscient des problèmes de sécurité et d'incivilité en ville. Il nous en parle souvent. A ce titre, nous pensons que le Conseil communal, dont nous pensons qu'il soutient l'attitude de notre Conseiller communal, s'occupe de ces problèmes et qu'il n'y a pas besoin encore d'apporter une motion.

C'est pour cette raison qu'une grande partie d'entre nous ne la votera pas.

M. Frédéric Hainard, NPL : Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs. Nous sommes surpris de la position du Parti libéral radical démocratique des Montagnes neuchâtelais.

La situation n'est pas de savoir si le Conseiller communal Pierre-André Monnard fait bien ou mal son travail. Personne, ici, ce soir, n'a dit que le Conseiller communal fait mal son travail. Je voudrais rendre grâce à Pierre-André Monnard des efforts qu'il fait.

La motion dit que nous sommes confrontés, depuis fort longtemps et, pour certains, depuis plus de 5 ans, à un problème de fonctionnement organisationnel, opérationnel de la police.

Le Conseil communal, s'il partage cette vision, sur un plan politique, devrait accepter cette motion, qui permettra de réfléchir et de chercher ensemble des pistes qui permettront d'améliorer ce que nous constatons depuis 5 ans. Ou le Conseil communal estime que tout va bien, qu'il gère l'affaire, il nous le dit et il refuse la motion, ou le Conseil communal est conscient de ce que nous assétons, tous partis confondus, s'agissant d'un sentiment d'insécurité ou, comme l'a dit, René Curty, de véritable insécurité en certains endroits de cette ville.

C'est la raison pour laquelle nous estimons que le Conseil communal ne doit pas craindre le fait d'examiner, dans le cadre d'une motion, des pistes qui tendent à rendre la police de proximité plus efficace, soit en créant une police par une modification de la loi cantonale, soit en disant que nous avons besoin de plus de policiers et que nous les paierons.

Ou alors, de développer d'autres services (la jeunesse, le social) pour essayer de contrebalancer cette criminalité, parfois générée par des gens perdus dans notre société.

M. Pierre-André Monnard, Conseiller communal (Finances, sécurité et ressources humaines) : Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs. Le Conseil communal se réjouit des développements faits par M. Hainard, ancien policier par ailleurs, avec certaines informations dont il dispose.

Je constate néanmoins que les chiffres communiqués ne sont pas des chiffres ressortant de la Commune. J'aimerais que vous mentionniez de quels documents vous tirez les 91% d'augmentation. Sauf erreur, vous aviez un journal sous le coude, journal qui n'est pas forcément chaux-de-fonnier. Dans le cadre de ces débats policiers (et je reconnais volontiers qu'il y a des problèmes sécuritaires dans la ville de La Chaux-de-Fonds), je n'admets pas que vous preniez des chiffres qui ne sont pas des chiffres chaux-de-fonniers. Donc, tous les chiffres mentionnés viennent, à mon sens, soit du Canton, soit de l'État. Mais, en tout état de cause, ce ne sont pas des chiffres ressortant des statistiques chaux-de-fonnières.

Vous avez parlé du malheureux vol dont vous avez été victime. Cela fait environ six mois que je demande à la presse, qui l'a fait et je l'en remercie, d'informer sur le fait qu'il y avait des vols et que les gens devaient être extrêmement prudents par rapport à la fermeture de leurs locaux. Évidemment, je ne peux que vous inciter, une fois encore, à prendre toutes les mesures nécessaires qui évitent ce genre d'éléments.

Vous avez parlé tout à l'heure de tenir compte du SPD, dans le cadre de la police et de tenir compte de l'ensemble du schéma. Le chiffre que je vous ai donné (CHF 5'700'000.-) est le montant pour la totalité de la sécurité sur l'ensemble de notre collectivité. Ce montant peut parfaitement être comparé aux CHF 8'100'000.- que nous avons.

Vous avez dit qu'il n'y a pas de policiers dans cette ville. A ma connaissance, il y a, en tous cas, ce soir, deux patrouilles à disposition. Nous pourrions essayer de faire le test, M. Hainard, si vous voulez le faire. Vous avez dit à *partir du vendredi*. Je rappelle que c'est en fin de semaine que nous avons constaté que les problématiques se posaient. Et ce n'est pas à partir du vendredi, mais bien du jeudi soir, que la police de proximité a mis plus d'éléments en ville. Certes, on peut discuter des éléments qui doivent être discutés. Certes, on doit se poser la question sur la conscience politique qu'ont les autres collectivités de ce canton, vis-à-vis de la sécurité. Certes, on peut se dire que la Ville de La Chaux-de-Fonds paie beaucoup plus qu'elle ne devrait dans ce cadre-là. Là, j'attends à ce que les députés viennent et à ce que chacun d'entre vous se dise qu'il ne faut plus payer maintenant la police de proximité en fonction des gens qui sont sur le terrain, mais en fonction des habitants. Ce n'est en tous cas pas dans ce sens que vont d'autres collectivités neuchâteloises.

Nous devons évidemment nous battre politiquement, pour qu'enfin nous arrivions à une situation normale où la police de proximité doit être payée, d'une part en fonction de la population et d'autre part, en fonction éventuelle du risque, tout en rappelant que les statistiques cantonales mentionnent très clairement que le risque est beaucoup plus important dans la Ville de Neuchâtel, alors que cette dernière a une police de proximité communale. Merci.

L'amendement est accepté par 31 voix sans opposition.

M. Daniel Musy, PS : Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs. Nous demandons une interruption de séance.

INTERRUPTION DE SEANCE

M. Frédéric Hainard, NPL : Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs. A l'heure actuelle, deux patrouilles sont disponibles pour le district de La Chaux-de-Fonds, le district du Locle, le district du Val-de-Ruz, sous réserve qu'elles ne soient pas déjà occupées en renfort à Neuchâtel.

M. Daniel Musy, PS : Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs. Finalement, le Parti socialiste, dans son ensemble, acceptera la motion amendée par le POP. Il accepte la motion, mais il n'accepte pas la façon dont elle a été développée.

Pour nous, la sécurité est un droit. Nous avons toujours défendu la nouvelle police de proximité, telle qu'elle nous avait été présentée, dans le plan abeille.

Nous avons toujours dit que cette police de proximité fonctionnait de manière insuffisante et nous pensons que cette motion est une manière de forcer le Conseil communal à remettre la pression pour que la situation s'améliore.

M. Marc Schafroth, UDC : Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs. Tout à l'heure, le représentant du groupe socialiste s'est indigné des propos que l'UDC a tenus, dans le développement de son intervention et qu'il a jugés inadmissibles et irresponsables de la part d'un parti gouvernemental. Nous en prenons acte, mais j'aimerais savoir comment il estime, quand ce même représentant s'est permis de traiter un Conseiller communal de vendeur de casseroles.

Je pense que là aussi, c'est non seulement irresponsable, mais totalement irrespectueux.

La motion amendée est acceptée par 18 voix contre 8.

Séance levée à 22h35

Le président :
Pierre-Yves Blanc

La secrétaire :
Celia Clerc

La secrétaire-rédactrice :
Sylvia Ruchat